

EGO-DOCUMENTS ET RÉVOLUTION

Gilbert ROMME, **Correspondance**, éd. Anne-Marie BOURDIN, Philippe BOURDIN, Jean EHRARD, Hélène ROL-TANGUY, Alexandre TCHOUDINOV, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2006, vol. 1, 726 p. en 2 tomes (t. 1, 1774-1776 ; t. 2, 1777-1779), ISBN 2-84516-309-6, 32 €.

L'édition critique de sources est toujours un événement qui mérite d'être salué, car leur mise à disposition des chercheurs est porteuse du développement de la recherche. Celle d'une correspondance l'est d'autant plus qu'elle échappe au caractère formel des documents officiels pour laisser transparaître la construction intime de l'identité de l'épistolier en fournissant des données irremplaçables pour la connaissance de sa vie et la compréhension de son itinéraire intellectuel. Inutile de préciser, en l'occurrence, que la correspondance des années de formation d'un futur révolutionnaire revêt une importance particulière pour les lecteurs de cette revue, auxquels il n'est pas nécessaire de présenter Charles-Gilbert Romme, l'un des « martyrs de Prairial ». Qu'il suffise de renvoyer à l'ouvrage de référence d'Alessandro Galante Garrone – à la mémoire duquel le présent recueil est dédié – publié à Turin en 1959 (trad. fr. : *Gilbert Romme, histoire d'un révolutionnaire (1750-1795)*, Paris, Flammarion, 1971) et au colloque *Gilbert Romme (1750-1795)*, tenu pour le bicentenaire de sa mort (*Annales historiques de la Révolution française*, n° 304, avril-juin 1996).

La correspondance en forme un utile complément, non seulement pour « préciser tel ou tel point de sa biographie, mais aussi pour embrasser plus concrètement la République des lettres depuis l'échelle européenne jusqu'à ses attendus provinciaux, depuis l'Ancien Régime jusqu'à son éradication ou sa transfiguration révolutionnaire » (Ph. Bourdin, p. 36). Pour ce faire, ont été exploités les fonds importants de Milan (*Museo del Risorgimento*), Saint-Petersbourg (notamment à l'Institut d'histoire russe) et Moscou (notamment les Archives d'actes anciens de l'État russe), ceux de Paris (Bibliothèque nationale de France, NAF 4789-4790 ; Muséum national d'histoire naturelle), Clermont-Ferrand (Archives départementales, Bibliothèque communautaire et interuniversitaire) et Riom (Archives communales), sans compter ceux de Strasbourg (Archives départementales et communales, Bibliothèque nationale et universitaire), des bibliothèques de Genève, Berlin et Zurich ou d'archives privées. Dans l'annexe II qui détaille ces sources (p. 79-92) ne figurent étonnamment ni les archives des assemblées et du pouvoir exécutif aux Archives nationales, ni les documents de la Bibliothèque municipale de Riom (AG 65-67, AG 1-83) signalés par *Les archives des scientifiques, XVI^e-XX^e siècle. Guide des fonds conservés en France* (éd. Thérèse Charmasson, Paris, Ed. du CTHS, 2008, p. 515-516), ni ceux de l'Académie des sciences (voir *Œuvres de Lavoisier, Correspondance*, vol. 7, 1792-1794, Paris, Académie des sciences et Ed. Hermann, sous presse).



Saluons d'abord la qualité d'ensemble de cette édition soignée, qui frappe aussitôt le lecteur par la rigueur – les règles d'édition données dans la préface ont été définies avec l'aide de Georges Dulac – et le soin apporté à sa réalisation. Sous la houlette savante de Jean Ehrard, l'équipe éditoriale, solidement constituée autour de l'université Blaise Pascal – la présence d'Alexandre Tchoudinov garantissant le traitement du versant russe de la carrière de Romme – a eu ponctuellement recours à une trentaine de spécialistes, notamment du groupe d'Alembert et de la *Revue Diderot et l'Encyclopédie*.

Le contexte général est fermement tracé par la présentation de Philippe Bourdin sur « Romme dans l'historiographie de la Révolution française » (p. 9-37) et par l'introduction de Jean Ehrard au premier volume, « Un étudiant riomois à Paris » (p. 41-73), qui résume et donne la grille de lecture d'un ensemble de 136 lettres particulièrement vivantes, dont l'apparat critique, riche et efficace, ne se limite pas aux notes qui accompagnent chacune d'elles. L'édition du corpus est en effet précédée de cinq « annexes » (p. 75-114) – une biographie synthétique, les sources, les domiciles parisiens de Romme, les 77 ouvrages (surtout scientifiques) ou journaux cités ou évoqués dans la correspondance, avec renvoi aux lettres de la période, et la poste au XVIII^e siècle – et suivie de cinq « appendices » (p. 589-631) présentant des attestations d'études de Romme, l'inventaire de son cabinet de physique, ses remarques sur la traduction de l'*Essai philosophique concernant l'entendement humain* de Locke par Coste et de nombreuses notes de lectures et anecdotes recueillies par Romme. Suivent encore d'utiles notices biographiques sur les protagonistes de la correspondance (p. 635-686). Face à un tel foisonnement, les petites lacunes ou scories inhérentes à une telle entreprise, au demeurant fort rares, ne méritent pas d'être relevées – p. 339, n. 5, le botaniste Danbey est Joseph Dombey (1742-1794). Était-il nécessaire dans l'index d'affubler le mathématicien Gaspard Monge du titre de comte de Péluse porté trente ans plus tard ?

Dans le Paris des Lumières, le jeune provincial Romme découvre la vie intellectuelle de la capitale auprès du naturaliste Guettard et du poète Delille et tisse un réseau de relations dont il envoie, en décembre 1778, la liste à son ami Gabriel Dubreuil, directeur de la poste aux lettres, en distinguant ceux de la « haute société », à commencer par le comte Golovkine, et les « savans et écrivains », en tête desquels figure l'abbé Rozier, rédacteur du *Journal de physique* (p. 462-463). En donnant des cours particuliers de mathématiques, Romme découvre en même temps les contrastes sociaux avant de se fixer tour à tour chez ce dernier, auprès de la comtesse d'Harville puis à l'Hôtel Stroganov. Médecin éclairé resté à Riom, le docteur Antoine Boirat joue le rôle de mentor. Il semble projeter sur le jeune homme ses propres ambitions refoulées – bientôt reçu correspondant de la Société royale de médecine –, mais il le conseille avec une grande lucidité politique et sociale pour mener une carrière scientifique, à l'instar du frère aîné, Charles Romme, professeur d'hydrographie et mathématicien, correspondant de l'Académie royale des sciences en août 1778 et membre du réseau d'observateurs de météorologie pour Lavoisier. Si ce dernier n'apparaît guère dans la correspondance, les échanges font apparaître la vitalité des liens entre la capitale et la province, où Romme envisageait de revenir. Affligé par la disgrâce de Turgot et de la raison réformatrice, mais rallié à l'intégrité de Necker, il délaisse finalement la médecine, après avoir suivi avec assiduité les cours d'anatomie et de chimie, pour se consacrer aux mathématiques, jusqu'à son passage en Russie, en août 1779, comme gouverneur du comte Paul Stroganov. Quelques mois plus tôt, il écrit : « Je déteste l'histoire presque autant que la simple littérature », sauf l'histoire des arts et des sciences seule « vraiment utile essentielle », à la différence de l'histoire politique, « celle des carnage[s], des injustices, de la cruauté, de l'ambition des hommes de tous les âges [...] À mes yeux, un héros est toujours un fou et trop souvent un coquin qu'on décore parce qu'on le craint » (p. 497). Sans doute ne fut-il ni l'un ni l'autre.

La suite de cette correspondance est attendue avec impatience. À terme, elle viendra préciser l'itinéraire intellectuel de Romme au contact de l'étranger et au retour en France, souligner son action entre le politique et le savant, comme représentant du peuple et comme membre du Comité d'instruction publique – notamment dans le calendrier républicain et plus généralement dans les poids et mesures – et probablement renouveler encore notre vision de son itinéraire révolutionnaire.

Patrice BRET

Christian SORREL (éd.), **Les carnets de François Molin. Un prêtre dans la tourmente (1792-1802)**, Montmélian, La Fontaine de Siloé, Coll. Carnets de vie, 2008, 382 p., ISBN 978-2-84206-418-1, 19 €.

Christian Sorrel a entrepris l'édition des notes prises pendant la Révolution et le début du Consulat, par un certain François Molin, prêtre réfractaire savoyard, qui exerçait son ministère dans la vallée de la Maurienne. Le manuscrit original, longtemps conservé au presbytère d'Epierre, paroisse de la basse vallée de l'Arc, et désormais déposé aux archives diocésaines de Maurienne, a été édité une première fois en 1868, mais de façon incomplète. Christian Sorrel a pris soin de reproduire l'intégralité du texte, en modernisant l'orthographe et la ponctuation. Les « carnets » concernent la période 1793-1802, mais relèvent en fait de deux modes de conception bien différents. Le récit des années 1793-1798, élaboré en 1798 à partir de notes prises dès 1793, s'apparente à des mémoires : les résumés, les bilans, les anticipations, ainsi que certaines erreurs chronologiques, révèlent une écriture postérieure. Pour la période 1799-1802, il s'agit plutôt d'un journal : l'abbé Molin livre un récit très détaillé, quasi quotidien, de ses faits et gestes, lequel constitue près de la moitié de ses carnets. Né à Lanslebourg en 1752, issu d'une famille de cultivateurs de condition moyenne, l'auteur devient curé d'Epierre en janvier 1781. Refusant le serment après la conquête française, il est contraint de se réfugier dans le Piémont en février 1793. Après plus de deux ans d'exil, il revient dans sa vallée au printemps 1795 et, à partir d'Epierre, rayonne dans les paroisses voisines, vivant la plupart du temps dans la clandestinité. Le 17 mai 1802, il cesse de rédiger son journal, non en raison d'une incapacité (il reste curé de sa paroisse jusqu'à sa mort 33 ans plus tard, en 1835), mais parce que la mise en place du régime concordataire et la restauration de la paix religieuse ne justifient plus à ses yeux le recours à l'écriture.

Afin de faciliter la lecture, Christian Sorrel a pris le parti de sectionner ces « carnets » en quatre chapitres chronologiques clairement distincts : 1793-1795, « le temps de l'exil » ; 1795-1797, « les espoirs et les désillusions » ; 1797-1799, « la seconde Terreur » ; 1799-1802, « le début du Consulat et l'attente de la pacification religieuse ». Des notes très fournies nous renseignent sur le contexte politique national et local, guère évoqué par François Molin, sur les personnages rencontrés, sur les citations bibliques ainsi que sur les allusions liturgiques de l'auteur. Deux cartes, l'une sur l'espace de l'exil et l'autre sur l'espace de la mission, qui prennent en compte les dénivelés de cet espace montagneux, aident de plus à visualiser les déplacements et les différents lieux d'action de François Molin. Enfin, il faut souligner l'extrême utilité de l'index des noms propres.

Cette édition intégrale et critique des carnets de ce prêtre réfractaire maurienais apporte un éclairage de qualité sur l'histoire religieuse de la Révolution et l'histoire de la Savoie en Révolution. Elle aide à saisir les difficultés rencontrées au quotidien par les prêtres réfractaires, à la fois sur les plans matériel, liturgique et institutionnel. Les carnets



informent également sur le comportement même des fidèles, leur degré de sacramentalisation, les solidarités mises en œuvre pour protéger leur curé. De surcroît, ce travail éditorial participe à une connaissance plus fine de l'histoire de la Savoie sous la Révolution. Sont notamment abordées les questions de l'attitude des autorités locales face au problème religieux, de l'application nuancée des directives du pouvoir central ainsi que du rôle stratégique d'une grande vallée alpine entre France et Italie. Néanmoins, on peut déplorer l'absence d'index topographique et le manque de netteté de certains documents iconographiques, comme les deux reproductions du cadastre sarde p. 134 et p. 158. Ces quelques remarques ne pèsent toutefois que très peu au regard de la qualité de cette édition. Christian Sorrel met à la disposition de tout lecteur curieux d'histoire révolutionnaire, d'histoire religieuse ou d'histoire locale, un témoignage, richement commenté et agréablement présenté, d'un prêtre réfractaire « ordinaire ».

Caroline CHOPELIN-BLANC

Ma conscience est pure... Lettres des prisonniers de la Terreur, Textes recueillis, présentés et annotés par Magali MALLET, Paris, Honoré Champion, 2008, 482 p., ISBN 978-2-7453-1712-4, 85 €.

Ce livre est issu d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université d'Orléans en 2004, sous la direction de Geneviève Haroche-Bouzinac qui a elle-même consacré plusieurs ouvrages aux lettres et mémoires. Il s'appuie sur 255 lettres tirées de la série W des Archives nationales, documents selon l'auteur « longtemps restés dans l'oubli », en dépit de quelques publications comme celle d'Olivier Blanc. Des mémoires de suspects incarcérés sont également utilisés, ce qui nuit hélas çà et là au sérieux de l'entreprise dans la mesure où leur origine et leur véracité sont parfois douteuses. Cela pose le problème crucial des sources, d'autant que le XIX^e siècle a fourni, on le sait, un contingent impressionnant de souvenirs « reconstitués », quand ils n'étaient pas purement et simplement inventés et/ou écrits par d'autres plumes. Peut-être aurait-il été plus sage de s'en tenir à ces belles feuilles noircies à l'encre en 1793 ou 1794.

Magali Mallet a scindé son ouvrage en quatre parties. La première entend évoquer « l'écriture du quotidien », la lettre comme « témoignage d'un mode de vie particulier ». La seconde est intitulée : « Écrire pour rester libre, étude et spiritualité » ; la troisième : « Écrire pour survivre, les enjeux de la destination ». Enfin, la quatrième propose au lecteur un choix de lettres conséquent, puisque représentant plus de la moitié de ce livre. Dans la première partie, c'est tout d'abord le quotidien des captifs qui nous est décrit par des missives relatant ici les difficultés à se procurer de quoi écrire, là les besoins en linges divers ou bien encore l'arrivée de nourriture reçue de l'extérieur et qui vient améliorer la « pitance carcérale ». Le quotidien, c'est aussi la promiscuité, le manque d'hygiène, la corruption, même si au demeurant d'autres archives attestent que l'amélioration des conditions de détention a aussi été l'une des préoccupations des révolutionnaires, notamment de certains représentants du peuple en mission dans les départements. Il n'en reste pas moins qu'il ne fait pas bon séjourner dans ces « refuges de l'inégalité », selon le mot de Jean-Paul Bertaud ici rappelé par Magali Mallet. La « lettre messagère » est également un moyen de conserver l'espoir et de clamer son innocence, de donner ou prendre des nouvelles de la santé des captifs. Magali Mallet montre comment ces courriers circulent sans trop de peine entre les prisons et le monde extérieur jusqu'au printemps 1794, avant que la loi de prairial vienne en principe suspendre les communications. Si « la prison n'est

pas le lieu le plus favorable à l'inspiration d'une écriture amoureuse », plusieurs de ces lettres s'y rattachent toutefois, et, lorsqu'il est écrit « liberté ou la mort, ton mary » ou encore « ton mari et toujours vrai républicain », comment ne pas songer aux humbles militants populaires appréhendés lors de la répression contre les « exagérés » ?

Les extraits de lettres utilisés dans la seconde partie montrent comment des prisonniers se plongent dans l'étude, tout à la fois pour tuer l'ennui et tenter de continuer à vivre « normalement ». Dans ces prisons, on lit, on traduit des textes en langues étrangères, on rédige des listes de livres jugés importants. Ainsi en est-il de cette captive qui, de mémoire, couche sur le papier les titres des « [...] ouvrages [qu'elle a] lus pour [s'en] servir pour l'éducation de [sa] fille » : des œuvres de M^{me} de Genlis, Fénelon, Rousseau, Voltaire, Montesquieu, Pascal, Hume, Marmontel, Boileau, etc. (p. 111-113). D'aucuns cherchent les consolations de la philosophie pour ne pas perdre pied, tel ce prisonnier qui écrit à l'éluë de son cœur : « Il m'a fallu toute ma philosophie pour ne pas succomber à un pareil tableau », tandis que Laclos expose dans sa correspondance que « c'est là le cas plus que jamais de pratiquer le stoïcisme [...] ». Même « pour ceux dont l'acte épistolaire n'a jamais été considéré comme une habitude ou un passe-temps, le désir de l'écriture naît de l'absence et de la solitude ». Dérivatif salubre, l'acte d'écrire permet de s'occuper l'esprit, mais aussi de sortir des quatre murs qui enferment le détenu. C'est une véritable « causerie », où certains verbes appellent à la conversation (« Tu m'as parlée de [...] »), « Je vous disais aussi », « vous me direz », « [...] le moment que je passe à m'entretenir avec vous [...] », etc.).

La troisième partie du livre évoque le ou les destinataires des courriers, qui les reçoivent ou non d'ailleurs, mais aussi la censure qui apparaît dans certains passages : « Sois laconique en m'écrivant », « [...] ne me marque aucune nouvelle si tu veux que ta lettre me parvienne », « ne me parle que de ta santé et écris très courtement, c'est le moyen que tes lettres parviennent », etc. En dépit de ce filtre toujours possible, mais apparemment pas si efficace que cela comme l'ouvrage de Magali Mallet contribue souvent à le démontrer, la lettre se veut aussi plaidoirie, dans un registre qui est d'ailleurs souvent l'un des plus connus des historiens de la période révolutionnaire, puisque cela rejoint les plaidoyers *pro domo* livrés à l'impression par de nombreux individus incarcérés. Les lettres de justification ne sont pas les moins émouvantes, loin s'en faut, même si « le billet de la dernière heure » touche par la vaine tentative qu'il atteste, tel celui de M^{me} du Barry écrivant ceci à Fouquier-Tinville : « Je compte sur ta justice, tu peux compter sur la reconnaissance éternelle de ta concitoyenne ». Fouquier, ainsi interpellé, s'est peut-être dit que sa clémence allait être égale à ladite reconnaissance... Comme souvent en pareil cas, et l'on songe à d'autres captifs conduits à la mort en d'autres temps, la lettre sert enfin à recommander sa mémoire à la postérité, à clamer une dernière fois son innocence. Dans cet exercice de style devenu sinistre, force était de citer les derniers écrits de Fouquier lui-même, lorsqu'il est à son tour arrêté, condamné et guillotiné.

Le corpus de textes réunis dans la seconde moitié de ce livre a fait l'objet d'un classement : lettres aux familles, lettres à des amis, lettres adressées de l'extérieur à des détenus, lettres destinées aux autorités, « dernières lettres », lettres d'anciens détenus de Chantilly et quelques lettres d'un captif nommé Fajard, écrites de la « chambre de la Montagne, dans la Maison de l'Égalité » (sa prison) et qui illustrent bien la nature diverse des correspondances. Nombre de ces lettres sont intéressantes, beaucoup d'entre elles sont émouvantes et je me garderais bien ici d'en faire un choix quelconque, chaque lecteur se chargera d'en juger sur pièce.

Cet ouvrage est important par les sources publiées aussi bien que par les analyses littéraires qui en sont proposées. Au chapitre des regrets, qu'on voudrait pourtant ne pas



rédiger, surtout pour un gros travail et une très belle édition, l'introduction comporte quelques erreurs de taille, qui consternent d'autant plus le lecteur qu'elles auraient pu aisément être évitées à l'aide de simples lectures d'ouvrages sérieux : la République est supposée durer sept ans et donc s'achever en 1799, là où elle ne prend fin qu'avec l'Empire en 1804 ; une « nouvelle Terreur » s'ouvrirait après les « massacres de septembre 1791 », soit avec un an d'avance pour ces derniers ; en octobre 1793, la Convention adopte le calendrier « révolutionnaire » et instaure « le culte de la Raison et de l'Être suprême », soit tout en vrac ; Couthon est présenté comme « le porte-parole du Comité de salut public », rôle qui n'a jamais existé ; le 10 thermidor marquerait, selon l'auteur, la « fin [...] du gouvernement révolutionnaire », là où nombre de travaux prouvent le contraire... Enfin, peut-on affirmer que les auteurs de ces lettres sont simplement « [...] des anonymes qui ont eu la malchance de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment » (p. 17) ? Qu'il y ait eu des suspects dans ce cas, c'est évident, mais en faire ainsi une généralité revient à écrire que la France était alors un pays dans lequel on arrêta strictement n'importe qui, au hasard de rafles aveugles. Difficile de faire plus simpliste que cela ! Il est dommage qu'un travail de bonne qualité soit ainsi terni à la marge, mais il n'en reste pas moins un ouvrage passionnant, à lire dès que possible.

Michel BIARD

Le récit d'un civil dans la campagne de France de 1814. Les « Lettres historiques » de Pierre Dardenne (1768-1857), éditées par Jacques HANTRAYE, Paris, CTHS, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, vol. 44, 2008, CIII-91 pages, ISBN 978-2-7355-0653-8, 25 €.

On doit à Jacques Hantraye, spécialiste de l'histoire des occupations de 1814 et 1815 et auteur des *Cosaques aux Champs-Élysées. L'occupation de la France après la chute de Napoléon* (Belin, 2005), la publication dans une édition critique des soixante-quatre lettres de Pierre Dardenne, professeur au collège de Chaumont, qui vécut l'invasion de 1814 et l'occupation de cette ville par les Alliés. Ces lettres furent d'abord publiées en feuilleton entre 1831 et 1833 dans le journal *Le citoyen de la Haute-Marne* puis sous forme d'un recueil de 112 pages en 1835 par un imprimeur de Chaumont.

On saura gré à l'historien de les avoir fait précéder d'une introduction d'une bonne centaine de pages qui démontre avec brio et sérieux l'intérêt qu'il y avait à mettre ces lettres à la portée d'un public éclairé et aussi des historiens et chercheurs qui disposent ainsi d'une source passionnante dans la perspective d'une histoire anthropologique, sociale et culturelle de la guerre. Jacques Hantraye note en effet que rares sont les témoignages des civils sur les occupations consécutives aux guerres napoléoniennes, plus exactement des civils qui ne sont pas des administrateurs.

C'est dire le prix de ce témoignage à condition d'en connaître la genèse et les limites, ce à quoi s'attache l'historien quand il retrace la biographie de l'auteur dans de belles pages qui mériteraient de figurer dans une œuvre prosopographique. L'itinéraire professionnel, intellectuel et politique de Pierre Dardenne est emblématique de celui de ces clercs auxquels la carrière ecclésiastique assure une promotion sociale et culturelle et qui deviennent favorables aux idées nouvelles. Prêtre issu d'un milieu modeste d'artisans et de petits commerçants de Toulouse, il bascule du côté de la Révolution. Abandonnant la prêtrise, il devient enseignant, puis, de l'an III à l'an VII, rédacteur en chef d'un périodique jacobin de Toulouse, mais d'un jacobinisme modéré, et professeur à l'école centrale de l'Ariège. Se dénommant « homme de lettres », il poursuit des travaux « qui se situent plus

près du monde savant que de la simple érudition » (p. XIX). En 1811, il est nommé à Chaumont où il restera jusqu'à sa mort quarante-cinq ans plus tard. Pour l'heure, il enseigne les mathématiques, les sciences physiques et naturelles au collège de Chaumont et, s'il renonce à la publication de ses travaux, il demeure un bon vulgarisateur, stimulé par le réseau de correspondants qu'il a su se constituer. À la fin de 1815, il devient conservateur de la bibliothèque à laquelle il consacre tout son temps après sa retraite. Jacques Hantraye étudie ensuite l'élaboration des lettres et, partant, s'interroge sur leur crédibilité. Alors qu'elles n'étaient pas destinées à être publiées, elles le sont, mais quelque vingt ans après les événements relatés, aux commencements de la monarchie de Juillet quand on peut de nouveau évoquer la période impériale et, par ailleurs, leur auteur entend faire œuvre pédagogique et « tirer les leçons du passé » juste après un moment où les rapports de la France avec l'Europe se sont de nouveau tendus et où on n'a pas été loin de craindre une nouvelle invasion. L'historien analyse avec sagacité le degré d'authenticité de ces lettres et conclut qu'elles ont bien été écrites au jour le jour, du 19 janvier au 21 avril, qu'elles sont contemporaines des faits évoqués mais qu'elles ont d'abord pris la forme de notes ultérieurement retravaillées et plusieurs fois remaniées comme le prouvent, entre autres, les notes chronologiques postérieures.

Il s'interroge aussi sur la forme qu'a prise le dessein de Pierre Dardenne, c'est-à-dire une correspondance avec un ami de longue date qui vivait dans l'Ariège en 1814. D'une part, il émet des hypothèses sur la psychologie de l'auteur qui l'a conduit à choisir le genre épistolaire dont Jacques Hantraye retrace l'évolution en le rapprochant de l'évolution d'autres genres, celle du journal intime masculin et celle des mémoires historiques et des mémoires autobiographiques dont la période 1820-1840 est l'âge d'or. Il y a là encore quelques belles pages pour qui s'intéresse à l'histoire sociale et culturelle de la littérature en général.

D'autre part, et plus précisément, il fait l'historique du récit de guerre et démontre que celui-ci témoigne d'une incontestable démocratisation, limitée cependant, et pour cause, à une frange instruite de la population. Et qu'il est un signe de la naissance du romantisme à laquelle les événements de la Révolution et de l'Empire ont puissamment contribué. Il étudie enfin la réception de ces lettres et leur fortune historiographique.

Jacques Hantraye poursuit par un utile rappel du contexte historique, celui de la campagne de France et de son déroulement dans la région, mais une carte aurait été ici la bienvenue. Puis il fait une présentation très fouillée des enjeux du texte tout en confrontant ces lettres avec d'autres sources et avec l'historiographie. Cette étude est d'ailleurs complétée par deux cent vingt-six notes qui éclairent chacune des lettres.

Ce faisant, l'historien met en valeur l'originalité et la singularité de cet ouvrage qui n'est pas seulement une narration, mais une tentative d'explication et une réflexion sur la guerre et la violence, sur les rapports avec les occupants et, d'une façon générale, avec l'autre et avec l'étranger (par exemple XII^e lettre). C'est la qualité de cette réflexion qui fait le prix des lettres de Pierre Dardenne. Elle est conduite par un homme qui est un familier de l'introspection et en même temps un scientifique et qui tente de penser en scientifique même ce qu'il vit douloureusement ; l'observation ainsi que l'écriture étant précisément une mise à distance et une manière de conjurer les maux de la guerre dans une œuvre qui est à la limite du journal intime et de l'essai littéraire ou scientifique. On y trouve d'ailleurs de multiples renseignements fort précieux sur le poids de l'occupation au quotidien, ses charges matérielles et morales et sur les détresses qu'elle engendre (XIX^e, XLIV^e, XLVI^e lettres). En revanche, il y a très peu de notations sur le combat proprement dit sauf, dans la XXII^e lettre, la description saisissante des cadavres qui demeurent quinze jours après sur le champ de bataille.



Il y a aussi et surtout une réflexion politique de la part d'un homme qui, s'il est devenu modéré au fil du temps, ne renie pas pour autant les convictions de sa jeunesse. Il est qualifié par Jacques Hantraye de « patriote ardent » (p. LXXXIX) mais est déchiré entre sa volonté de résister – et que le pays résiste tout entier (LVI^e lettre) – et sa peur des représailles. Il est tout aussi partagé entre son aspiration à la paix (XVI^e et XLIX^e lettres) et son ralliement à Napoléon qu'il considérait jusque là comme un despote mais qui devient à ses yeux le sauveur de la patrie et l'incarnation du sentiment national (XLI^e lettre), tout en n'étant pas hostile à une monarchie pourvu qu'elle soit constitutionnelle et ne prétende pas revenir à l'Ancien Régime qu'il soit politique, religieux ou social (XXV^e et LVI^e lettres). En cela, selon l'historien, il est une nouvelle fois emblématique de bien des notables de la fin de l'époque impériale. Il émet aussi des vues géostratégiques sur la place de la France en Europe (XVII^e et LXIII^e lettres) et le rôle que devraient jouer les puissances tout en ignorant le pacte passé entre les Alliés à Chaumont.

Jacques Hantraye juge que la perception traumatique par les Français des défaites et occupations de 1814 et 1815 a dû être aussi grande que celle de semblables événements en 1871 et en 1940 et qu'elle devrait être l'objet de la part des historiens d'une attention plus approfondie. Il pense à bon droit que l'ouvrage qu'il présente ici peut être une occasion d'entamer ce travail historiographique.

Annie CRÉPIN

Élisabeth VIGÉE LE BRUN, **Souvenirs 1755-1842**, texte établi et annoté par Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, Paris, Honoré Champion, Bibliothèque des correspondances, mémoires et journaux, t. 42, 2008, 860 p., ISBN 978-2-7453-1965-0, 130 €.

Cette nouvelle édition des mémoires d'Élisabeth Vigée Le Brun est appelée à faire date car il s'agit d'une somme, beaucoup plus complète que les précédentes éditions des mémoires de la femme-peintre préférée de Marie-Antoinette. Dans une longue introduction (130 pages environ), Geneviève Haroche-Bouzinac opère la présentation de son ouvrage en nous expliquant quelles sont les sources à partir desquelles elle a travaillé et qui n'avaient pas été publiées auparavant (c'est le cas en particulier d'un bon nombre de correspondances, en particulier les lettres à la princesse Kourakin et de très nombreuses notes sur des tableaux et des portraits). L'historique des écrits de Vigée Le Brun (la datation, les lieux de la correspondance et de l'écriture, les réseaux du peintre, etc.) est très finement établi, même si, parfois, le lecteur se perd un peu dans les méandres de la vie aventureuse d'une femme ayant traversé des époques aussi fécondes que périlleuses.

Issue d'une famille de peintres, elle est née en 1755, comme celle qui deviendra sa protectrice, Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche. Faisant le récit d'une enfance heureuse, elle raconte, sans doute en l'enjolivant un peu, son voyage d'apprentissage dans les Flandres, sur les pas de Rubens. Si elle a peu de lettres car son instruction en cette matière a été négligée, elle déborde de l'envie de tout connaître, de tout savoir. Ce qui ressort de son autobiographie est un livre du bonheur, décliné sous toutes ses formes, car si cette femme n'a pas la tête philosophique, elle a une âme sensible, aime la musique autant que la peinture et tous les arts d'agrément (elle chante volontiers en duo avec la reine lors de la belle époque versaillaise). Pourtant, Geneviève Haroche-Bouzinac soupçonne Vigée Le Brun d'avoir procédé à une véritable réécriture de sa propre histoire, car, si le premier recueil de ses souvenirs a été publié de son vivant (*Souvenirs*, Paris, Fournier,

3 vol., 1835-1837), elle a commencé à écrire les lettres à la princesse Kourakin en 1829, à l'âge déjà vénérable de... 74 ans ! On sait qu'il est toujours beau le temps joli de la jeunesse, *a fortiori* lorsque celle-ci s'est déroulée avant une Révolution qui va rapidement la contraindre à l'émigration et à un vagabondage à travers l'Europe, peu confortable même s'il ne fut pas misérable. S'interrogeant sur le genre de l'autobiographie, Geneviève Haroche-Bouzinac va même jusqu'à écrire « [qu']elle théâtralise la scène autobiographique et en dégage du sens » (p. 8).

Cette assertion est assez convaincante si l'on observe que Vigée Le Brun a conservé, classées année par année, de très nombreuses notes et la liste de toutes ses œuvres, afin d'y puiser suffisamment d'informations pour la rédaction de ses mémoires. En revanche, certains souvenirs, soit désagréables, comme la campagne de libelles qui a accompagné la rumeur d'une liaison avec Calonne, soit tristes, comme le rappel de sa séparation d'avec le peintre Le Brun en 1789 (leur divorce a été officiellement prononcé en 1794) sont évoqués de façon décalée, comme si ces choses-là n'avaient pas d'importance. Or, on sait que le peintre Le Brun, qu'elle avait épousé en 1776 et dont elle a eu deux filles, la seconde morte très jeune, a usé de toute l'influence dont il disposait auprès des autorités révolutionnaires pour faciliter l'émigration d'une épouse dont il venait de se séparer ; en l'an II, il a même publié un *Précis historique sur la vie de la citoyenne Le Brun* dans lequel il insiste sur le fait qu'elle avait participé au don patriotique des femmes artistes le 7 septembre 1789. On sait aussi qu'Élisabeth Vigée Le Brun ne s'entendait pas bien avec sa fille Julie, surtout depuis leur retour d'émigration en 1804 ; mais elle ne s'étend guère sur ce fait car sa fille est morte jeune, en 1819. Cette époque est particulièrement difficile pour l'artiste qui doit honorer les dettes contractées par son ancien époux...

À lire Geneviève Haroche-Bouzinac, on saisit mieux les traits fondamentaux de la personnalité d'Élisabeth Vigée Le Brun, les affects dont elle ne se départira pas, tout au long de sa vie : la passion de l'ordre, la fidélité à la monarchie, la peur du peuple et de l'émeute, l'enfermement dans le petit monde douillet des intimes de la cour ; rien de ceci ne lui permet de seulement concevoir que la misère puisse exister. Pourtant, elle n'a jamais été riche car beaucoup de ses tableaux ne lui ont jamais été payés (en 1804, son nom figure toujours dans le Grand livre de la dette publique) mais lorsqu'elle-même, émigrée, s'est retrouvée sans guère de ressources, les princes, à l'instar du tsar Paul I^{er} de Russie lui ménageant un traitement d'exception, ce qui témoigne effectivement d'une renommée internationale.

La formation artistique d'Élisabeth Vigée Le Brun est à la fois traditionnelle et exceptionnelle ; fille d'un artiste membre lui-même de l'Académie de Saint-Luc, une académie qui avait accueilli 130 femmes en son sein en 70 ans d'existence effective, elle présente, sur proposition de Joseph Vernet, sa candidature à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1783. Malgré le soutien de Marie-Antoinette, le directeur, le peintre Jean-Baptiste Pierre, rejette sa candidature ; après quelques péripéties, elle est finalement acceptée le 31 mai 1783, sans affectation de genre, ce qui montre la gêne des académiciens... À son retour en France cependant, elle ne peut entrer à l'Institut de France qui, comme beaucoup des nouvelles structures post-révolutionnaires, n'acceptent pas la présence des femmes en leur sein.

Le travail de Geneviève Haroche-Bouzinac va bien au-delà de ces précisions biographiques, au demeurant indispensables, car elle a travaillé sur des papiers de famille jusque là peu connus, comme les manuscrits du fonds Tripier-Lefranc, les a confrontés avec la première édition des *Souvenirs*, en apportant un appareil critique de très grande qualité sous forme de notes en bas de page, une bibliographie classée thématiquement et plusieurs index.



Plusieurs traits du caractère d'Élisabeth Vigée Le Brun apparaissent au fil du récit : une volonté de fer, une grande ambition professionnelle et sociale, un grand sens de l'humour, une habile exploitation de sa beauté, des affinités monarchistes, si ce n'est légitimistes, le goût de la nature à l'état sauvage et une endurance physique et psychologique à toute épreuve qui lui a permis d'entreprendre de longs voyages par terre. On regrettera cependant la rareté des illustrations (21, toutes en noir et blanc) malgré le coût élevé de l'ouvrage.

Annie DUPRAT

Sylvie MOUYSSET, **Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)**, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 347 p., ISBN 978-2-7535-0554-5, 22 €.

Michel CASSAN, Jean-Pierre BARDET, François-Joseph RUGGIU (dir.), **Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités**, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2007, 348 p., ISBN 978-2-84287-443-8, 32 €.

Pour l'observation des individus et des familles, l'historiographie récente accorde une attention particulière à l'un des ego-documents les plus modestes par son apparence et son contenu : le livre de raison. Au-delà des publications de textes, deux études récentes se penchent sur sa nature et ses apports possibles. Dans *Papiers de famille*, Sylvie Mouysset analyse un corpus d'environ 400 livres de raison tenus dans le Sud-Ouest entre la fin du Moyen Âge et le XIX^e siècle ; au travers d'un retour sur l'historiographie, d'une réflexion sur les scripteurs et la nature de la source, c'est un élément du « patrimoine mémoriel de la famille » qui est décrit. En évoquant les enjeux passés et présents de l'édition des textes, leur matérialité (reliure, paratexte...), le lien entre l'écriture, la mémoire et la famille, les variations sociales de ces écrits et leurs mutations, les actes du colloque organisé en 2005 à Limoges dans le cadre du GDR sur « Les écrits du for privé » croisent les mêmes problématiques tout en s'ouvrant aux journaux personnels du XIX^e siècle (Philippe Lejeune, Marilyn Himmpesoëte). Ensemble, ces ouvrages contribuent à la réflexion sur les usages d'une source encore peu exploitée pour les temps révolutionnaires.

Le « livre de raison », pour s'en tenir à l'expression consacrée par l'usage, n'est guère facile à définir. Sylvie Mouysset rappelle que derrière ce terme devenu générique se cachent des textes aux noms divers (livre de raison, livre de comptes, journal, papier journal, mémoires, mémorial, chronique...), aux fonctions changeantes et aux formes variées ; souvent, cependant, la présence de mentions des naissances, mariages ou décès, des dépenses et revenus, de recettes médicinales ou de remarques diverses sur la vie domestique assurent – pour reprendre l'expression de Jean Tricard – une « comptabilité des hommes et des biens » de la famille (M. Cassan *et alii*, p. 34). Confrontant l'histoire du livre de raison au développement des ouvrages de comptabilité, des manuels d'écriture et des calendriers, Sylvie Mouysset en étudie les scripteurs (avant tout hommes et urbains), analyse le temps de l'écriture et les fonctions possibles de l'écrit, insistant sur sa dimension familiale et son rôle mémoriel. Pour autant, la banalité de l'objet est soulignée (p. 141) ; non seulement parce que sa présence dans les foyers de la moitié sud de la France est beaucoup plus fréquente qu'on ne l'a longtemps pensé, mais parce que son apparence est souvent peu soignée. Michel Cassan, dans sa conclusion aux *Écrits du for*

privé souligne cette même banalité (p. 340-341) ; dans le Midi étudié par Claire Dolan, elle disparaît dans la présence d'écritures domestiques dans 26,5 % des inventaires après décès dépouillés pour les années 1640 à 1655 (p. 170). L'étude consacrée par François-Joseph Ruggiu, Michel Figeac, Latitia Sfiligoi et Hanna Soualherine aux « Marques, signes, signatures sur les manuscrits d'écrits du for privé dans le sud-ouest de la France à l'époque moderne » parvient à la même conclusion, les auteurs invitant à nuancer la « sacralité » de ces documents, même si leur statut varie d'une famille à l'autre.

À l'origine de la redécouverte des livres de raison, à la fin du XIX^e siècle, c'est pourtant bien la dimension familiale de ces textes qui a frappé les esprits. Avant une importante mise au point sur le renouveau de l'intérêt pour la source depuis les années 1960 (p. 68-75) et sur la diversité européenne des travaux sur les écrits personnels ou de famille (p. 75-100), Sylvie Mouysset revient sur le premier moment d'attention historique aux livres de raison ; au programme du congrès du CTHS entre 1885 et 1892, leur étude est alors animée par des érudits qui, tels Philippe Tamizey de Larroque, Charles de Ribbe ou Louis Guibert sont souvent royalistes, défenseurs des valeurs familiales et sensibles aux idées d'un Le Play invitant à la « réforme sociale ». Le colloque de Limoges revient sur certaines de ces figures et sur leurs méthodes de travail ; deux contributions, notamment, tout en mettant en évidence l'action de l'archiviste républicain de la Haute-Vienne Alfred Leroux, nous montrent le royaliste Louis Guibert dans son œuvre de collecte et d'édition des manuscrits (Jean Tricard ; Robert Chaunaud et Samuel Gibiat), tandis que Dominique Margnat explique par référence aux convictions et centres d'intérêt du bâtonnier André Vachez certains choix éditoriaux de la fin du XIX^e siècle, qui ont fréquemment conduit à l'édition de morceaux choisis, notamment pour le livre de raison d'Olivier de Serres. Expurgés, modifiés, parfois recomposés – comme le journal d'Antoine Denesde étudié par Antoine Coutelle –, les textes édités sont souvent en partie privés de leur dimension comptable, pourtant essentielle, mais vraiment redécouverte à partir des années 1950, lorsque le directeur des Archives nationales Charles Braibant donne une nouvelle impulsion à leur étude en lançant son enquête sur les livres de raison conservés dans les dépôts publics de France (Christine Nougaret).

L'observation de la source et sa comparaison avec d'autres formes d'écrits privés posent la question de sa nature et de son évolution entre le XV^e et le XIX^e siècle. Par le recours aux travaux littéraires sur l'autobiographie ou le journal intime, Sylvie Mouysset mène une stimulante comparaison qui permet d'isoler quelques spécificités : la présence de comptes, un texte plus fragmentaire que narratif, la discrétion des remarques sur la vie individuelle, l'absence de dimension rétrospective... (p. 160, 171-172). De la mise en tableau des données, qui aide à la comparaison, il ne faut pas conclure à une définition rigide ; à un moment donné, chaque scripteur invente son livre de raison, tandis qu'au fil du temps ses traits généraux évoluent. Sur ce point, l'auteur esquisse quelques réflexions ouvertes vers des « recherches à venir » (p. 265-276). Retenons qu'elle nuance de manière convaincante l'idée d'un passage du livre de raison au journal intime, en rappelant la coexistence de ces deux modes d'écriture tout au long du XIX^e siècle ; plus que glissement d'un mode d'écriture à un autre, il y aurait diversification des écrits personnels, le journal personnel se développant à côté du livre de raison dès le XVIII^e siècle. Plus tardivement en France qu'en Angleterre, c'est en effet au dernier siècle de l'Ancien Régime que se développe le journal intime et que, comme nous le rappelle Philippe Lejeune dans les actes du colloque de Limoges, le diariste commence à parfois s'adresser à son « cher cahier ».

Incontestablement, l'ouvrage de Sylvie Mouysset joue pleinement le rôle de « [d'] introduction à l'étude des livres de raison » qu'il revendique. Des questions, certes,



demeurent en suspens ; le lecteur regrettera l'absence de développement sur la diversité sociale des pratiques du livre de raison, alors que la variété des scripteurs est bien mise en évidence (chap. 5). Même si la nature de la source procède de choix individuels, le statut social ou l'activité professionnelle ne peuvent-ils pas également l'orienter ? Ne peut-on déceler des priorités différentes chez un noble de province, un officier de justice locale ou un marchand, l'intérêt pour la généalogie, la vie publique locale ou d'autres thématiques habituellement représentées dans ces livres pouvant varier d'un groupe à l'autre ? Dans *Les écrits du for privé*, les contributions sur les livres de comptes des peintres Rigaud (Ariane James-Sarazin) ou Vernet (Charlotte Guichard) et du médecin Gaillardon (Corinne Marache), voire sur le journal de l'abbé Delor (Paul d'Hollander) apportent quelques éclairages sur la diversité sociale des pratiques, la nature de l'ouvrage ne permettant pas la synthèse. De même, et malgré une comparaison esquissée avec l'Alsace, Sylvie Mouysset laisse en suspens la question de l'originalité des livres de raison du Sud-Ouest, l'opposition connue avec un Nord aux écritures personnelles plus rares n'étant pas reprise ou explicitée. Reste que dans un chantier marqué par une reprise significative des éditions d'archives, sa synthèse et les actes du colloque de Limoges apportent d'essentielles analyses et des pistes de recherche sur une source désormais au cœur des préoccupations historiennes et invitent à prolonger les travaux sur les conséquences de la rupture révolutionnaire sur le contenu et la fréquence des livres de raison et, plus largement, sur les transformations des écrits du « for privé ».

Hervé LEUWERS

Dans les derniers numéros des *AHRF* :

Jacques CHEVILLET, *Souvenirs d'un cavalier de la Grande Armée, 1800-1810* (Philippe Catros), n° 2007-2, p. 218-220.

André DANGIRARD, *La vie quotidienne en Vendée avant la Révolution. Journal inédit de Dangirard, le « pape » des protestants de la Rochelle. 1781* (Anne de Mathan), n° 2008-1, p. 210-211.

René FAVIER, présentation de, *Pierre-Philippe Candy, orgueil et narcissisme. Journal d'un notaire dauphinois au XVIII^e siècle* (Michel Biard), n° 2007-4, p. 193-195.

Yasmine MARCIL, *La fureur des voyages. Les récits de voyage dans la presse périodique, 1750-1789* (Gilles Chabaud), n° 2007-4, p. 202-204.

Thérèse ROUCHETTE, présentation de, *Femmes oubliées de la guerre de Vendée* (Martine Lapied), n° 2008-1, p. 231-232.

VARIA

Alexandre LUNEL, **La Maison médicale du roi, XVI^e-XVIII^e siècles. Le pouvoir royal et les professions de santé**, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 443 p., ISBN 978-2-87673-481-4, 29 €.

L'ouvrage d'Alexandre Lunel est issu de son travail de thèse (*L'organisation des professions médicales sous l'Ancien Régime : entre corporatisme et autorité royale, XVI^e-XVIII^e siècles*) réalisé sous la direction du professeur Jean-Louis Harouel, soutenu en 2004. L'auteur est aujourd'hui maître de conférences à l'Université de Paris VIII.

Si l'histoire des professions de santé a fait l'objet d'études nombreuses, il faut cependant reconnaître que les historiens du droit sont restés longtemps absents de cette histoire de la construction d'une communauté professionnelle et plus largement du droit médical. Aussi, son importante contribution à l'histoire des professions de santé, en qualité d'historien du droit, vient compléter d'autres histoires sociales, scientifiques ou techniques. Alexandre Lunel aborde celle-ci par le prisme de la petite communauté en charge du soin du corps du roi. L'auteur désigne sous les termes de « maison médicale du roi » l'ensemble des praticiens titulaires d'un office à la cour, auprès du roi lui-même ou de ses proches. Il décrit une « maison médicale » déterminée en face des privilèges corporatifs ardemment défendus par une Faculté de médecine soutenue par le parlement de Paris.

Beaucoup plus ambitieux que le titre ne le laisse supposer, l'ouvrage d'Alexandre Lunel explore de vastes champs : ceux de l'organisation de la profession de médecin, de chirurgien, et d'apothicaire entre le XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle, avec en toile de fond l'histoire de la science médicale. Les professions de santé se constituent au sein de communautés diverses : les communautés de métiers purement corporatives telles celles des chirurgiens et apothicaires, mais également les compagnies savantes que sont les facultés de médecine. À mesure que ces communautés professionnelles prennent forme, se dotent de statuts qu'elles font confirmer par l'autorité royale, les professions de santé s'organisent, se spécialisent, se ferment et défendent un monopole d'exercice.

L'étude très vivante conduit le lecteur à suivre ces professionnels dans leur pratique ordinaire d'une médecine galénique, dans leurs tentatives d'innovations scientifiques pour les plus audacieux, dans leurs difficultés contentieuses lorsqu'ils luttent contre le charlatanisme ou lorsqu'ils sont poursuivis par la corporation qui leur a délivré un titre dont ils doivent se montrer dignes. C'est le quotidien des médecins ordinaires, ceux qui partagent leur temps entre la pratique médicale, l'enseignement de la médecine, le contrôle de son exercice et qui consacrent également une part de leur activité à revendiquer une forme de juridiction sur les autres professions de santé que sont la chirurgie et la pharmacie. Issus de l'élite de ces communautés, quelques médecins, chirurgiens et apothicaires appelés au service du roi vont se trouver dans une situation singulière : leur pratique quotidienne de la médecine se double d'une réflexion sur la modernisation de la profession, son ouverture à la science, ses liens avec la santé publique (police des brevets médicaux, police des eaux...).

L'auteur analyse les rapports entre le pouvoir administratif, politique et les professions médicales sous l'Ancien Régime. Il explore le rôle du pouvoir royal dans l'organisation des professions médicales ; ce faisant, il éclaire les origines de la prise en considération de la « santé publique » par l'autorité étatique. Son étude le conduit à faire



l'histoire du statut du médecin, un statut défini et défendu par la Faculté de médecine de Paris qui détient le monopole de l'enseignement et de la collation des grades et titres permettant l'exercice de la profession médicale. Puis il montre comment, progressivement, le monopole échappe à la Faculté sous l'impulsion des médecins de Cour qui usent de leur influence pour contourner avec habileté les privilèges de la Faculté. Personnages puissants approchant quotidiennement « la secrète intimité du monarque », officiers bénéficiant de la confiance d'un souverain qui leur confie le soin de son corps, ils sont en mesure de le convaincre de la création d'institutions qui contribueront aux progrès de la science tels l'Académie de chirurgie, le Jardin du roi, ou encore la Société royale de médecine. La contribution de telles institutions aux progrès de la science médicale est une évidence, mais ce qui l'est moins, et que l'auteur souligne, c'est le profond bouleversement que l'émergence et le succès de cette construction institutionnelle induisent dans l'organisation même des professions médicales. Celles-ci, partagées en une multitude de petites communautés en perpétuelle lutte pour la défense de compétences exclusives, subissent la contrainte de l'État royal et du « ministère de la santé publique » qui se constitue en son sein. La Révolution française poursuit cette entreprise de destruction des communautés corporatives pour soumettre les professions de santé à un État centralisé. Ainsi cette politique royale de santé publique aboutit au cours du dernier siècle de l'Ancien Régime à un corporatisme maîtrisé, lequel sera consacré par la législation consulaire qui vient réorganiser les professions de santé au début du XIX^e siècle.

Outre la richesse des informations contenues dans cette histoire des professions médicales sous l'Ancien Régime, un solide appareil critique fournit une matière essentielle pour des travaux ultérieurs concernant le droit de la santé, l'histoire des communautés professionnelles et plus largement l'histoire de l'administration royale. Aux sources manuscrites des Archives nationales (notamment série O, Maison du roi, série AJ, Jardin du roi) et de la Bibliothèque nationale s'ajoutent celles des fonds spéciaux (Bibliothèque interuniversitaire de médecine, Bibliothèque interuniversitaire de pharmacie, Académie nationale de médecine).

Céline PAUTHIER

Figures de l'histoire de France dans le théâtre au tournant des Lumières 1760-1830, études présentées par Paul MIRONNEAU et Gérard LAHOUDI, Oxford, Voltaire Foundation, 2007, 428 p., ISBN 978-07 29409094, 101,30 €.

D'emblée, le titre de cet imposant ouvrage nous en indique la richesse. En effet, quoi de mieux que le théâtre pour approcher les systèmes de représentation qui sont à l'œuvre durant un moment sans pareil, « le tournant des Lumières » ?

Le livre est divisé en quatre parties, d'inégales longueurs : 1/ Représentations du héros (6 articles, environ 90 pages) ; 2/ Enjeux idéologiques (6 articles, environ 110 pages) ; 3/ Redistribution des rôles après 1815 (7 articles, environ 120 pages) ; 4/ Esthétiques de la représentation (6 articles, environ 70 pages).

La recension de la répartition des articles faite ci-dessus a pour objet de montrer la difficulté à faire « entrer dans des cases » des études dont le seul point commun est le théâtre... L'ombre de la Révolution française plane sur presque tous les sujets abordés ici, de la légende de Henri IV (Christian Desplat, « Le rôle du théâtre dans la constitution

du mythe du bon roi Henri au XVIII^e siècle » et Paul Mironneau, « Images de Henri IV en héros chantant du théâtre. c. 1770 – c. 1810 ») le modèle sans cesse montré en exemple à Louis XVI, aux guerres de Religion (Frédéric Bidouze, « Autour du François II du président Hénault » – 1747 –, Charles IX dans l'étude de Michel Biard, « La bataille des rois de papier sur la scène théâtrale parisienne », « Marie Stuart dans le théâtre de la Restauration : reine de France ou reine d'Écosse ? » dans celle de Nicole Cadène). Par ailleurs, on ne sera pas étonné de lire plusieurs communications portant sur des pièces de théâtre aux sujets « médiévaux », anticipation du style « troubadour » dans la peinture... (Charlotte Simonin, « Childéric, premier roi de France ou heurs et malheurs de la monarchie à travers trois tragédies et un drame. 1737, 1774, 1815 » ; Gérard Lahouati, « Figures de Bayard dans le théâtre de la seconde moitié du XVIII^e siècle » ; Édith Flamariem, « Clovis vu par les Jésuites de Louis le Grand : *La Mort de Siagrius ou l'établissement de la monarchie française* (1756) » ; Corinne Legoy, « La figure du souverain médiéval dans le théâtre de la Restauration » ; Barbara E. Cooper, « Le régicide au théâtre sous la Restauration : l'exemple de *Blanche d'Aquitaine* d'Hyppolite Bis (1827) » ; Odile Krakovitch, « Les femmes de pouvoir dans le théâtre de la Restauration » ; Jean-Noël Pascal, « L'histoire dans la tragédie et la tragédie dans l'histoire : à propos des deux tragédies de Louis IX sous la Restauration », et encore Sophie Guermès, « Le personnage de Marguerite de Valois dans *Les Huguenots* de Meyerbeer »).

Arrêtons-nous quelques instants sur les articles plus spécifiquement consacrés à la période révolutionnaire. Christian Desplat apporte une explication supplémentaire à la légende du bon roi Henri IV, devenu un mythe de l'histoire de France avant la Révolution, mais encore durant celle-ci (rappelons-nous l'effroi qui a saisi les ouvriers chargés par Lenoir d'ouvrir les tombeaux royaux à Saint-Denis lorsqu'ils ont exhumé son corps, presque intact !). Desplat montre bien que ce qui fait le mythe historique, c'est justement sa rupture avec l'histoire ; en ce sens, la Révolution française, dont l'ambition était aussi de rompre avec l'histoire, a pu rencontrer le roi de la pacification nationale... Suivant le fil de cette thèse, Desplat montre aussi la réactivation du « mythe Henri IV » par le gouvernement de Vichy (voir la note 6, page 5). Avec l'étude des mésaventures de Childéric, prince mérovingien de l'époque de Clovis, telles qu'elles ont été présentées à trois dates différentes, de 1737 à 1815, Charlotte Simonin pointe à la fois les références au théâtre classique, l'émergence de la sensibilité romantique mais aussi les allusions à l'actualité (la crainte des usurpateurs dans une pièce de Mercier en 1774 et le « retour au sol natal » dans celle de La Ville de Mirmont en 1815...). Gérard Lahouati observe que la figure de Bayard progresse au cours du XVIII^e siècle, parallèlement au déclin de celle de Jeanne d'Arc ; il est vrai que Bayard est l'archétype du chevalier fidèle à son roi... À travers l'étude de la pièce *François II*, due au président du parlement de Paris Hénault, Frédéric Bidouze conduit en quelque sorte une histoire en miroir car il voit dans la conjuration d'Amboise et les guerres de Religion naissantes comment se forme une Nation et comment les rois doivent arbitrer face aux jalousies des princes du sang (les Guise au XVI^e siècle, les Orléans au XVIII^e). Dans l'article de Michel Biard sur « La bataille des rois de papier sur la scène théâtrale parisienne, 1789-1790 » on lit un parallèle entre la pièce de Belloy (1765) sur le siège de Calais qui, en 1347, a vu la victoire des Anglais contre les troupes du roi de France Philippe VI de Valois, perçu par l'auteur comme un « roi de papier », et la pièce de Marie-Joseph Chénier sur le massacre de la Saint-Barthélemy, censurée en 1788 puis présentée avec beaucoup de succès durant la Révolution, qui fait de Charles IX un autre « roi de papier ». Avec beaucoup de verve, Philippe Bourdin raconte le théâtre patriotique de Philippe Dorfeuille, avec l'inénarrable *Miracle de la Sainte Omelette*... On notera ici que l'auteur fournit en annexes plusieurs de ces textes et rappelle (p. 139, note



18) que l'expression « rois de papier » est le titre de l'un de mes livres (*Les rois de papier. La caricature d'Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002).

Avec l'analyse de la pièce de Gamot, *Élisabeth de France*, publiée anonymement à Paris en 1797 mais pas représentée, Carole Dornier apporte une nouvelle pièce à l'édifice du martyrologe des Bourbon tel qu'il s'est construit aux lendemains de Thermidor. L'auteur, capitaine de navire, n'a pas connu la Terreur (puisqu'il naviguait au loin), n'était ni un homme de lettres ni un homme politique mais... il avait épousé l'une des nièces de madame Campan. La pièce, consacrée aux dernières semaines de la vie de la sœur de Louis XVI, dans un cachot de la Conciergerie qui aurait été celui du régicide Ravailac (!) est entièrement à charge ; on y mesure la force du ressentiment d'une fraction de la population française hostile à la Révolution... L'article de Nicole Cadène sur Marie Stuart est intéressant dans la mesure où elle y démontre que la figure de la reine d'Écosse est assimilée, à la fin du XVIII^e siècle, à celle de Marie-Antoinette, celle de Charles I^{er} d'Angleterre à celle de Louis XVI et, au bout du compte, il faut attendre une seconde révolution pour remettre la France à l'endroit, comme ce fut le cas avec la « Glorious Revolution » en Angleterre... Béatrice Didier, pour sa part, explore les opéras français entre 1789 et 1830 ; elle y lit tous les liens avec l'actualité du moment, de *Richard Cœur de Lion* de Grétry et Sedaine, dont les vers ont servi de signal de ralliement pour les royalistes, à l'œuvre méconnue de Berton, *La Nouvelle au camp de l'assassinat des ministres à Rastadt* (1799), et aux multiples pièces héroïsant la résistance face aux princes et empereurs étrangers, de Guillaume Tell (héros suisse souvent convoqué en France) à Bara et Viala, enfants-héros de fameuse mémoire... Béatrice Didier note enfin que si la Révolution, comme la Restauration d'ailleurs, a convoqué de nombreuses figures de l'histoire du temps passé pour dire le moment présent, Napoléon I^{er}, n'avait pas à sa disposition de héros à consacrer... Il a pourtant créé un prix pour l'opéra, mais ce sont des sujets de l'Antiquité classique ou de la Bible qui ont été couronnés.

Avec onze illustrations en noir et blanc, une importante bibliographie scientifique et un index *nominum*, ce livre est une réussite du genre.

Annie DUPRAT

Maria Teresa CARRACIOLO et Gennaro TOSCANO (éds), **Jean-Baptiste Wicar et son temps, 1762-1834**, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 480 p., ISBN 978-2-85969-992-4, 26 €.

Sans avoir eu le charisme du grand David ni le charme de Girodet ou de Gérard, ses contemporains, tout dans sa personnalité et dans sa vie tumultueuse fait de Jean-Baptiste Wicar une figure emblématique de l'art français, au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles. Né à Lille dans un milieu relativement pauvre qui ne le prédestinait pas à une carrière artistique – son père était menuisier – il commence ses études dans l'une de ces écoles de dessin, gratuites, dont Agnès Lahalle, nous a montré l'importance durant l'Ancien Régime (Agnès Lahalle, *Les Écoles de dessin au XVIII^e siècle. Entre arts libéraux et arts mécaniques*, Rennes, PUR, collection Histoire, 2006, 359 p.). Wicar aura partagé sa vie entre la France et l'Italie, Rome essentiellement, où il termine ses jours en 1834.

Le propre d'un livre collectif étant de réunir plusieurs contributions, parfois malheureusement disparates, on aurait souhaité lire davantage d'articles directement consacrés à Jean-Baptiste Wicar, puisque cet ouvrage lui était consacré. Sur dix-huit, quatre cernent assez précisément le sujet. C'est peu pour Wicar, même si l'on admet que les autres papiers

présentent « l'entourage », intellectuel et les relations d'un peintre dont la vie a été si longue et les relations si nombreuses, comme le montre l'introduction de Maria Teresa Carraciolo. Les contributions suivantes sont organisées en trois parties. Dans la première, « Conservation du patrimoine de la Révolution à la Restauration », on peut lire six articles, dont le projet correspond bien au titre général : Édouard Pommier, « Images du Musée dans la deuxième moitié du XVII^e siècle » examine l'article « Musée » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert à la lumière des décisions prises par le marquis d'Angiviller ; Orietta Rossi Pinelli explique la primauté des sujets antiques dans l'aménagement du musée Chiaramonti au Vatican (1802-1808) ; Jean-Michel Leniaud examine deux conceptions différentes du principe du musée, celle de Joachim Le Breton et celle d'Antoine Quatremère de Quincy ; Antonella d'Autillia raconte le rôle de Murat, roi de Naples, dans la création de galeries de peintures dans les différents musées de Naples, le tout devant servir, après 1815, à la création du Musée national Capodimonte ; François Fossier s'intéresse à la pratique du dessin au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, condition de la formation des artistes ; enfin, Chiara Savattieri rappelle pourquoi, dès 1789, Quatremère de Quincy avait fait l'éloge de la *Galerie de Florence*, des peintres Wicar et Mongez. Arrêtons-nous quelques temps sur ces deux dernières contributions.

L'intérêt du travail de François Fossier est de rappeler, en les citant, les textes théoriques (Roger de Piles, Quatremère de Quincy, Vivant-Denon et bien d'autres) ; il défend l'idée que l'élévation des arts du dessin correspond à un haut degré de civilisation. L'apport majeur de l'article de Chiara Savattieri concerne Antoine Mongez, académicien, érudit (il avait acquis une partie de la collection de livres de Peireisc), directeur de la Monnaie de Paris. Bien qu'ayant participé activement à la réflexion sur les arts durant la Révolution, il a violemment critiqué Robespierre après sa chute...

La seconde partie est consacrée au mécénat, au « collectionnisme » et à la critique d'art. Elle compte six articles d'inégal intérêt. Célia Fleury s'intéresse à l'un des bienfaiteurs de Wicar, César Hespel de Guermanez (1726-1805) ; Francesco Federico Mancini fait en quelque sorte le recensement des collections et des collectionneurs à Pérouse au temps de Wicar ; en pendant en quelque sorte de ce travail, Cristina Galassi s'intéresse à la critique d'art, toujours à Pérouse, au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles ; Antonio Pinelli publie cinq lettres inédites écrites par Wicar lors de son voyage de Milan à Gênes en 1803, trace évidente du grand succès rencontré par l'artiste. La contribution de Gennaro Toscano est consacrée à la façon dont la veuve de Joachim Murat, Caroline, qui avait pris le nom de princesse de Lipona (anagramme de Napoli) a géré la collection réunie par son mari, soit en contrôlant ses différents partages (ventes, dons et legs) soit en l'augmentant (par exemple, elle fait exécuter des *vedute* pour les offrir à Hortense de Beauharnais). L'article, qui comporte un inventaire descriptif des œuvres, est orné de nombreuses illustrations, dont on peut regretter qu'elles soient toutes très petites et reproduites uniquement en noir et blanc. Gennaro Toscano en arrive à démontrer que seule la peinture de genre troubadour avait sa place après la Révolution française. Le dernier article de cette seconde partie, celui de Monica Preti-Hamard est consacré au monde des collectionneurs, de l'édition et du marché de l'art à Venise et à Bologne.

La troisième partie du livre, « La peinture et le dessin à l'époque néo-classique : Wicar, ses contemporains, sa fortune », nous introduit beaucoup plus précisément au cœur de l'œuvre de Wicar. Annie Scottez-de Wambrechies consacre près de 30 pages à l'examen de *La résurrection du fils de la veuve de Naïm*, tableau monumental conservé au Musée des Beaux-Arts de Lille. Après avoir connu de nombreuses mésaventures au cours du XIX^e siècle, le tableau a trouvé sa place dans l'atrium du Musée, où il accueille les visiteurs. Partant de cet exemple précis, Annie Scottez-de Wambrechies, conservateur au Musée des



Beaux-Arts de Lille, en profite pour nous rappeler que, si la fortune de la peinture religieuse s'est considérablement amoindrie en France dès avant la Révolution, il n'en a pas été de même en Italie. Le travail de Wicar pour réaliser cette œuvre magistrale est expliqué ici de façon exemplaire. Trois autres articles sont consacrés à Wicar : celui d'Arnaud Bréjon de Lavergnée, qui présente un carnet inédit de portraits réalisés à Florence autour de 1792, celui de Frédéric Chappey qui s'attache à la sculpture de Jules Déchin, le *Chevalier Wicar*, enfin celui de Christophe Henry consacré au *Jugement de Salomon*, toile néo-classique réalisée par Wicar dans les années 1780. Les articles d'Anne Lafont, « Les Italies de Girodet », et de Valérie Bajou (« Visages de Gros. À propos de quelques portraits d'artistes de l'époque révolutionnaire ») sont tous deux à la marge extérieure du projet scientifique du livre et ne font pas de référence à l'œuvre de Wicar.

Annie DUPRAT

Olga ILOVAÏSKY, **La disgrâce de Calonne**, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008, 490 p. , ISBN 978-2-11-09492-5, 20 €.

À partir du constat que Calonne a été victime d'une réputation peu flatteuse diffusée par son prédécesseur et successeur lointain, Necker, par cet autre rival que fut Loménie de Brienne « principal ministre » après son retrait, et enfin que ce discrédit a été admis par la plupart des historiens au XX^e siècle, Olga Ilovaïsky a repris le volumineux dossier de la chute brutale du Contrôleur général renvoyé par le roi le 8 avril 1787. On se souvient que sa disgrâce intervient alors que l'Assemblée des notables qu'il a convoquée afin de faire approuver ses projets de réformes et qui se tient du 22 février au 25 mai 1787, n'est pas encore terminée. Selon la renommée et les travaux actuels, le personnage était léger, trop pressé, trop sûr de sa supériorité et finalement il se révéla dilapidateur des finances publiques. Mais, observe l'auteur, certains spécialistes comme Herbert Luthy (1959-1961) ont signalé, en dépit de ces taches, le modernisme de sa gestion économique qui orientait l'action de l'État vers le soutien aux activités d'avenir, industries ou équipements de transports. Soulignant à juste titre que Calonne avait hérité en 1783 d'une situation financière déjà fortement obérée à cause du déficit creusé par la guerre d'Indépendance américaine, Olga Ilovaïsky a entrepris ouvertement une véritable œuvre de réhabilitation partielle en offrant une nouvelle lecture minutieuse des sources, en particulier des délibérations de l'Assemblée des notables déjà analysées par, entre autres, Pierre Renouvin (1920) et Jean Egret (1962), mais aussi les multiples publications des années 1785-1789 sur les questions financières, des traités savants et des pamphlets jusqu'aux articles de la *Gazette de Leyde* et les mémoires de divers acteurs contemporains comme le comte de Langeron, membre de l'assemblée de 1787.

Mené avec le souci d'être au plus près des documents, le livre est cependant gâté par une écriture qui rend sa lecture difficile et parfois obscure sur une matière elle-même quelque peu aride. La composition est faite d'un texte continuellement fragmenté en trois : le développement, les notes infrapaginales copieuses qui sont elles-mêmes des parties du développement et des annexes renfermant encore du développement et couvrant 236 pages pour un texte principal de 188. De plus on ne trouve pas le moindre sous-titre et les paragraphes mêlent la pensée de l'auteur, de longues citations de documents et des remarques non moins longues d'historiens dont – comme il se devait pour le sujet traité – des Anglo-saxons reproduits *in extenso* sans traduction, tels Boscher (1970) ou Gruder (1978). On regrettera d'autant plus cette forme que, sans comporter de révélations (le

pouvait-on sur une matière déjà traitée ?) et trop imprégné d'un parti pris évident en faveur de son héros et derrière lui en faveur de Louis XVI assez idéalisé, l'ouvrage précise utilement divers faits et montre la virulence de la bataille d'idées, et également d'intérêts, qui se déroula dans ces années.

Calonne entendait que l'assemblée donne rapidement des avis positifs sur ses propositions qui, quoique modérées, constituaient un ensemble vaste et cohérent. L'« *Avertissement* » qu'il édite le 31 mars vise à la fois à affirmer une volonté de réforme fiscale novatrice avec la subvention territoriale et le timbre, mais il veut également rassurer les privilégiés. Il n'y aura pas d'augmentation de l'impôt total et avant tout on remédiera à l'arbitraire et à l'inégalité de répartition qui caractérisaient le vingtième. Mais Calonne va se heurter à une triple opposition qui, par les canaux des libelles, de la presse et des salons, sait toucher au-delà des cercles gouvernementaux et de la Cour. À l'Assemblée des notables ce sont de grands noms qui se dressent contre lui : Brienne, Boisgelin archevêque d'Aix ou le maréchal Beauvau dont l'épouse tient un salon très fréquenté. Il en est de même au gouvernement avec de Castries ministre de la Marine, Breteuil ministre de la Maison du roi et Miromesnil garde des sceaux. À Versailles travaille le clan des amis de Necker qui brûle de revenir au pouvoir, soutenu par la reine. Et comme l'écrit Olga Ilovaïski, Calonne est lié à la finance officielle elle-même créancière habituelle du roi, d'autant qu'il est marié à la fille d'un receveur général des finances, officier et grand spéculateur sur les actions et les papiers de crédit. Par là il est plutôt en contradiction avec les banquiers qui prêtent aussi à la monarchie et avec Necker, autre banquier qui s'était attaqué aux grands officiers de finances quand il était ministre. Deux affaires vont tomber à point pour le ruiner dans l'opinion et dans l'esprit du roi et le faire apparaître comme « agioteur » et prévaricateur des deniers de l'État. C'est d'abord l'utilisation par lui d'assignations sur le Domaine détenues par les trésoriers de la guerre et de la Maison du roi pour acheter des titres et faire hausser le cours des actions des nouvelles Compagnie des Indes et Compagnie des eaux de Paris grâce à une société-écran agissante, la Société, laquelle intervient en bourse. S'agit-il pour le Contrôleur seulement d'éviter la baisse des titres dont les effets publics auraient également pâti, ou également de servir sa fortune personnelle car il a des parts dans ces entreprises ? On sait que l'intérêt privé se pare toujours de l'aurore du sauvetage de l'intérêt de la communauté nationale et il semble qu'il ait ici joint l'agréable et l'utile. La seconde affaire est du même ordre : Calonne a fait verser de l'argent liquide et des assignations sur les fonds publics afin de racheter à l'abbé d'Espagnac, autre spéculateur notoire, les paquets d'actions qu'il détient et éviter qu'il les mette en bourse, ce qui aurait entraîné l'effondrement des valeurs. En même temps, il suspend le marché à terme, ce qui coupe l'air à la spéculation. Et pour accroître l'inquiétude de tout le monde de l'argent et de la Cour, l'épisode se produit dans une atmosphère de crainte de la banqueroute, laquelle surviendra effectivement en août 1788. En effet l'étendue exacte du déficit de l'État n'est pas connue ; il est important selon Calonne tandis que Necker avait prétendu laisser en 1781 des finances en excédent et l'avait publié hautement. Par ailleurs, les faillites retentissantes se multiplient, telle celle du trésorier de la Marine et lui aussi agioteur Baudard de St James, et s'établit un climat qui effectivement mobilise contre Calonne devenu responsable de tous les maux. Olga Ilovaïski fournit nombre de données intéressantes à cet égard, comme l'évaluation du déficit en 1787 ou celle des sommes manipulées par le Contrôleur général pour peser sur la bourse.

Néanmoins, pour expliquer l'échec de Calonne face aux notables, comme du reste ensuite celui de Brienne, l'auteur ne s'attarde pas assez sur deux déclarations qu'elle relève pourtant. Ainsi, de manière significative, Boisgelin reproche au ministre son « des-



potisme » et sa volonté « d'abaisser la noblesse », qui montre que l'aristocratie n'est pas prête à soutenir totalement le réformisme monarchique et ne veut abandonner ni ses « libertés » ni son rang. Il y a aussi le discours de Louis XVI à l'assemblée, le 23 avril, où le roi, en approuvant les projets du Contrôleur évincé, tente de restaurer la confiance de ses auditeurs en tenant compte de leurs critiques. Le monarque consent en fait à céder en partie à la pression de la haute société qui, divisée et hésitante encore au début de l'année, s'est raidie devant un ministre « aventureux » et obstiné. Le parlement de Paris reprendra à peu près les mêmes thèmes d'opposition comme le montre l'auteur et finalement avec la chute de Brienne l'emportera en 1788. Il essaiera également de poursuivre Calonne de sa vindicte en registrant en août 1787 la plainte de son procureur général contre la « déprédation des finances », procédure arrêtée par Brienne.

Guy LEMARCHAND

Rousseau, la Corse et la Pologne, actes du colloque de Bastia, 5 et 6 octobre 2007, dans *Études Corses*, n° 66, Albiana/ACSH, juin 2008, 250 p., ISBN 0338-361-X, 15 €.

Le numéro 66 de la revue *Études Corses* publie les communications d'un colloque tenu à Bastia autour de Jean-Jacques Rousseau, et plus spécifiquement autour de son « plan de gouvernement » pour la Corse (malgré le titre, la Pologne apparaît secondairement, plus comme élément de comparaison que comme objet d'étude spécifique). Ce colloque, organisé dans le cadre des manifestations commémorant le bicentenaire de la mort de Paoli, a rassemblé des historiens, des littéraires et philosophes pour tenter de mieux comprendre le contexte, l'objectif et l'impact du *Projet de Constitution pour la Corse*, texte qui, s'il n'est pas méconnu, est rarement contextualisé dans l'œuvre de Rousseau et dans l'histoire complexe de la Corse du XVIII^e siècle.

Les actes du colloque sont organisés en trois parties d'importance égale (quatre communications chacune) – « Rousseau et la Corse », « La Corse de Rousseau » et « La Corse après Rousseau » – correspondant respectivement à la mise en contexte théorique et historique du *Projet*, à son analyse et à sa réception, et enfin à son influence dans la période postérieure à son écriture, notamment pendant la Révolution française.

La première partie entend donc contextualiser l'apport de Rousseau à la question corse. Francis Pomponi insiste d'abord de manière très convaincante sur la tradition pactiste depuis la convention de 1359 entre Gênes et les Corses, puis sur les pratiques du pactisme en Méditerranée occidentale comme sources des conceptions politiques de Paoli. Dans la lignée de leur belle biographie, Monique et Bernard Cottret replacent ensuite l'œuvre dans le parcours personnel de Rousseau et montrent la place du *Projet* dans les intrigues géopolitiques dont la Corse est l'objet sous le ministère Choiseul. Jean-Luc Guichet présente l'apport de la correspondance du citoyen de Genève à la compréhension du *Projet*, puis Francis Beretti décentre le regard en décrivant les commentaires anglais à propos de l'implication de Rousseau dans les affaires corses.

La deuxième partie s'attache au texte de Rousseau en tant que tel. Tanguy L'Aminot montre tout d'abord que sa réception a été très lente et l'intérêt qui s'y attache très récent. Antoine Hatzenberger s'intéresse ensuite à un aspect particulier du *Projet* : la conception de ce qu'il est convenu d'appeler les « relations internationales » qui s'y exprime, sujet déjà abondamment traité à partir des textes sur l'abbé de Saint-Pierre, mais peu à partir des textes sur la Pologne et la Corse. Depuis le colloque de Bastia,

deux ouvrages ont abordé de nouveau cette question : l'introduction et les commentaires sur l'édition des *Principes du droit de la guerre* par Céline Spector et Blaise Bachofen (Paris, Vrin, 2008) et ma propre introduction à l'édition aux œuvres de Mably sur la Pologne (*Du gouvernement et des lois de Pologne*, Paris, Kimé, 2008) qui reprend la question de la comparaison entre les textes de Mably et Rousseau adressés aux patriotes polonais. Yves Vargas et Paule-Monique Veynes traitent enfin, le premier, de « l'invention » d'une Corse idéale et paysanne par Rousseau, et la deuxième de la question des difficultés dans l'expression de la volonté générale dans les deux cas, bien différents, de la Corse et de la Pologne.

La dernière partie comprend les communications d'Ange Rovère sur la manière dont deux contemporains comme Jean-François Marengo et Mathieu Buttafoco interprètent le texte de Rousseau de façon souvent divergente. Josiane Boulad-Ayoub s'intéresse ensuite aux enjeux politiques des débats sur l'éducation pendant la Révolution française et à leurs conséquences dans le cas de la Corse. Les communications de René Lacroix et d'Antoine Casanova sont consacrées à Napoléon Bonaparte : la première revient sur l'idée de Grande Nation et la seconde est centrée sur les lectures de Rousseau par le jeune Bonaparte dans les années 1780.

Comme souvent lorsqu'une rencontre réunit des auteurs venant d'horizons et de disciplines diverses, l'hétérogénéité est parfois très visible dans les approches du *Projet* de Rousseau, notamment entre philosophes et historiens, mais c'est aussi leur présence simultanée qui fait l'intérêt d'un volume qui vient heureusement compléter la bibliographie existante sur Rousseau.

Marc BELISSA

JOOST ROSENDAAL, **De Nederlandse Revolutie. Vrijheid, volk en vaderland 1783-1799**, Nijmegen, Vantilt, 2005, 256 p., ISBN 90-5018-653-X, 19,90 €.

Le 6 mai 2002, la société néerlandaise connut un véritablement tremblement de terre suite à l'assassinat de l'homme politique populiste Pim Fortuyn. Cet événement ébranla les bases sur lesquelles est bâti le « polderconsensus ». Considérant la modération et la tolérance comme les traits dominants de leur caractère, voire de leur âme, les Néerlandais furent choqués par cette expression violente de radicalisme. En outre, cet événement se traduisit directement par une victoire électorale sans précédent d'un parti populiste. Depuis lors, les héritiers de Pim Fortuyn conservent une part non négligeable de l'électorat néerlandais et de nombreuses questions telles que les relations Église / État ou encore la liberté d'expression font l'objet de grands débats au sein du « samenleving » néerlandais (à traduire par « société » ou littéralement par « vivre-ensemble »).

Professeur à l'université Radboud de Nijmegen, Joost Rosendaal fait partie du petit nombre d'historiens néerlandais qui ont osé appréhender de façon objective des questions aiguës d'actualité. Spécialiste de la période révolutionnaire de la fin du XVIII^e siècle aux Pays-Bas, il avait déjà collaboré en 1987 à la commémoration du bicentenaire de la révolte des patriotes et publié en 2002 une thèse de doctorat consacrée à l'exil des patriotes néerlandais en France durant la période 1787-1795. En règle générale, les épisodes mouvementés de la fin du XVIII^e sont aux Pays-Bas méconnus du grand public. Par contre, la mémoire collective néerlandaise place aux premiers rangs des faits marquants qui ont façonné l'histoire des Pays-Bas la guerre d'indépendance des Provinces-Unies contre le roi d'Espagne de la seconde moitié du XVI^e siècle, ensuite le XVII^e siècle consi-



déré comme le Siècle d'Or de la République marqué par une insolente prospérité économique, une tolérance religieuse et de nombreuses guerres contre l'Angleterre ou la France, et enfin le soulèvement de 1813 où les orangistes et les révolutionnaires néerlandais unirent leurs forces pour chasser l'occupant français et transformèrent dans la foulée la République en royauté. Or la période précédant le consensus de 1813 constitue pour les Pays-Bas un moment historique singulier comprenant à la fois l'expression du radicalisme et le passage à la modernité par la mise en œuvre de multiples réformes inspirées des Lumières. Au cours des années 1980, le mouvement patriote des années 1781-1787 fit l'objet de plusieurs études scientifiques marquant l'originalité de la Révolution néerlandaise et plaçant cette dernière dans la dynamique des révolutions atlantiques entre la Révolution américaine et la Révolution française. Mais la période suivante est souvent perçue à tort comme une révolution d'inspiration française et par là même un passage en creux dans l'histoire des Pays-Bas. Dans cette optique, Joost Rosendaal relève la gageure de rédiger un ouvrage de poche particulièrement accessible, agrémenté d'un bon choix d'illustrations et dont le champ chronologique s'étend de la déclaration de guerre de l'Angleterre aux Provinces-Unies (1780) jusqu'à l'échec du débarquement anglo-russe en Hollande du Nord (1799). La première partie de son livre retrace le fil des événements et se présente en trois chapitres correspondants aux trois phases de la révolution, à savoir le mouvement patriote (1781-1787), la restauration orangiste et l'exil des révolutionnaires (1787-1795) et la révolution batave (1795-1799). Viennent ensuite 3 chapitres thématiques intitulés « polarisation et politisation », « destruction et épuration » et « fondation et célébration » dans lesquels sont analysées les références historiques et bibliques, les images et les pratiques utilisées par les patriotes et les orangistes dans la lutte qu'ils se livrèrent pendant deux décennies.

Le dernier chapitre pointe les apports de la Révolution néerlandaise de la fin du XVIII^e siècle : la démocratie, l'État unitaire, la séparation de l'Église et de l'État, les droits de l'homme, la création d'un véritable appareil administratif ou encore la liberté de la presse. L'auteur clôture son ouvrage en forme d'épilogue par un parallèle entre la fin du XVIII^e siècle et l'époque actuelle sur l'épineuse question de la liberté d'expression nous faisant de la sorte sentir que le rapport sous-jacent tolérance – radicalisme constitue un moteur de la société néerlandaise. À cet égard, la démarche de Joost Rosendaal de mettre dans une perspective historique cette question qui domine le débat public depuis une dizaine d'années place une bonne part de son ouvrage sur le terrain de l'histoire politique et culturelle laissant par exemple peu d'espace pour l'étude des ressorts socio-économiques de la Révolution néerlandaise. Après une parfaite synthèse du cours des événements, l'ouvrage regorge de références à l'univers mental des Néerlandais au tournant des époques moderne et contemporaine. La prégnance de la religion dans le discours politique des différents partis en présence constitue, entre autres, un élément très éclairant de l'ouvrage.

De *Nederlandse Revolutie* de Joost Rosendaal se révèle un ouvrage incontournable pour l'étude de la période révolutionnaire de la fin du XVIII^e siècle aux Pays-Bas, mais également un reflet des questionnements qui habitent actuellement la société néerlandaise. L'auteur accomplissant de la sorte une démarche doublement méritoire.

François ANTOINE

Jacques SOLÉ, **Révolutions et révolutionnaires en Europe, 1789-1918**, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2008, 809 p. , ISBN 978-2-07-034081-1, 11,60 €.

Révolutions et révolutionnaires en Europe de Jacques Solé annoncent d'emblée la couleur en couverture : un tableau de Conrad Felixmüller, *L'agitateur Otto Rülhe parle*, dont les yeux injectés de sang stigmatisent le fanatisme de ce dangereux révolutionnaire subjuguant des êtres crédules. L'histoire européenne fin XVIII^e-début XX^e siècle, mise en scène sous des traits si peu engageants, se trouve décomposée au prisme d'un plan polémique. Jacques Solé qui prétend livrer « une étude objective des phénomènes révolutionnaires » (p. 15), l'article selon une typologie tendancieuse. Désireux de « se méfier des transfigurations rétrospectives qui métamorphosent, par exemple, une suite d'événements complexes, étalés sur une décennie, en un seul "bloc" d'une pureté intangible » (p. 15) et reniant toute causalité sociale aux révolutions, il recourt aux critères de la réussite ou de l'échec – alternative dont on sait quel terme l'emportera.

La première partie traite des « révolutions sans révolutionnaires » : « des changements fondamentaux, plus ou moins violents et mémorables, qui n'ont pas été accomplis par des révolutionnaires patentés et convaincus ». Ils échappent d'autant mieux à l'opprobre qu'ils peuvent être le fait de « dirigeants de nature "traditionnelle", qui s'appliquent [...] à réaliser une opération "révolutionnaire" » (p. 15). Les guillemets avouent une conscience de l'approximation des concepts, mais n'annoncent aucune justification. La deuxième partie aborde les « révolutionnaires sans révolution » à l'origine d'« entreprises désirées par des révolutionnaires authentiques », mais qui « méritent à peine le titre de révolution puisqu'elles se sont soldées par un échec » (p. 15-16). Se réclamant de « l'enseignement de Tocqueville sur la notion de rencontre entre causes profondes et événements fortuits » et, avec une ironique complaisance, de « la formule léniniste relative à l'action conjuguée des masses et de l'impuissance des gouvernements » (p. 15), sans se préoccuper de la contradiction avec le refus des causalités sociales, Jacques Solé explique ainsi leurs échecs : « Le destin malheureux des révolutionnaires sans révolution provient, il est probable, de l'absence d'une telle conjoncture » (p. 16). Il faut attendre plus de 500 pages et la troisième partie pour découvrir des « victoires révolutionnaires », mais ce concept est ironique, décrivant notamment les aspects les plus problématiques de la Révolution française : les massacres de septembre et la Terreur.

La visée d'un tel ouvrage paraît claire : ce plan reposant sur l'opposition des échecs aux réussites révolutionnaires, mêle des projets politiques radicalement différents. Quoi de commun entre la Révolution française, la fondation du régime austro-prussien ou l'histoire de l'Empire russe au XIX^e siècle ? Cette confusion des genres et ce maelström chronologique qui traite 1799 avant 1792, tentent de minorer l'exceptionnalité de l'événement français, présenté comme la chronique d'un échec annoncé.

Les pages consacrées à la Révolution française tournent au réquisitoire. Les masses populaires y apparaissent violentes et aveugles. Les vainqueurs de la Bastille, désignés comme des « ouvriers », « n'obéissent à aucun projet révolutionnaire et ne sont manipulés par personne. Seuls leurs besoins et leurs passions expliquent cette initiative » (p. 21). Affirmant que « cette crise économique et sociale explique en premier lieu l'intervention des forces populaires dans la bataille politique » (p. 24), Jacques Solé fait feu de tout bois pour minimiser l'importance de l'événement. Après Varennes, l'essor du mouvement démocratique n'est pas mieux traité. « Les Jacobins, ébranlés, s'humilient de façon pitoyable devant l'Assemblée » (p. 183), sans que cette affirmation sibylline se trouve explicitée, mais les Feuillants se voient crédités d'une « nouvelle légitimité » (p. 184). Les sectionnaires parisiens « n'ont jamais constitué un mouvement autonome au service d'une



entreprise d'ensemble » (p. 196). Soutenant que « les sans-culottes bornent leurs efforts à un horizon local », Jacques Solé leur concède un rôle de « force d'appoint, souvent décisive, mais incapable d'imposer sa conception de la démocratie directe », et tire un trait simplificateur sur la vitalité des pratiques politiques des sections en 1792-1793, réduite à « de farouches luttes intestines », et sur cette force politique avec laquelle la Montagne dut compter. Soucieux de plaider la continuité de l'Ancien Régime et du nouveau, de minimiser la rupture révolutionnaire, et d'entacher le peuple d'un archaïsme condescendant, il fait des sans-culottes, « crédules et naïfs », « davantage les héritiers des consommateurs populaires d'Ancien Régime que les précurseurs de la démocratie contemporaine », agitant « plus des querelles anciennes que des visions nouvelles », en un mot « la haine plus que la fraternité ». Leurs meneurs sont « souvent prévaricateurs ou tyranniques » et leurs femmes « nombreuses et bruyantes » (p. 196-198). Sans craindre le jugement de valeur, Jacques Solé considère qu'après les journées de germinal et prairial, la « fin de l'activisme sans-culotte, privé de ses armes et de son organisation, fait plaisir aux honnêtes gens » et conclut sans appel : « Utilisés par les politiciens du sommet, ils pèsent peu, même en 1793-1794, sur les décisions et sont vite renvoyés à leur insignifiance sociale » (p. 202-204). L'ensemble du portrait respirant le préjugé, paraît nourri de la lecture de Taine, plus que des procès-verbaux des séances des sections ou des acquis historiographiques récents.

Au chapitre des « étapes de la radicalisation française », Jacques Solé cède à la facilité téléologique qui consiste à faire un événement « inévitable » (p. 509) des journées des 5 et 6 octobre 1789 où d'effrayantes femmes de la Halle ramènent à Paris la famille royale et mangent sur la route un « cheval à peu près cru » (p. 510). Par un étonnant raccourci, il traite ensuite la chute de la monarchie, d'une façon classique dans le courant historiographique qu'il incarne, jusque dans la sévérité vis-à-vis de Louis XVI : « Le roi abandonne ses partisans et se résout à une capitulation qui correspond à son caractère » (p. 527-528). Il véhicule l'ethnotype douteux des Marseillais qui « proviennent d'une région de guerre civile où, depuis 1789, le sang a souvent coulé dans des affrontements fratricides. [...] Cette *Marseillaise*, fanatique et farouche, meurtrière et héroïque, vrai hymne de colère, convient à leur tempérament et à celui de l'époque » (p. 525). Sur les massacres de septembre, Jacques Solé procède par déterminisme, affirmant que « la sourde fureur qui règne alors sur Paris, prépare alors un déchaînement spontané, nourri par le souvenir de la récente cérémonie funèbre en l'honneur de morts qui demandent toujours vengeance et par la contemplation, au Carrousel, d'une guillotine sans emploi » (p. 534). Jouant les redresseurs de torts historiographiques, il déplore un fait bien connu : « Les historiens n'insistent pas assez sur le fait que les massacreurs seront plus sévères pour les délinquants que pour les contre-révolutionnaires ». L'un d'eux trouve grâce à ses yeux : « Jean-Clément Martin, qui le signale, estime que les prisonniers de droit commun étaient considérés comme des opposants dangereux ». Mais Jacques Solé interroge – « Au nom de quelle logique ? Politique ou mythique ? » – et sermonne – « Si la seconde est la bonne, encore faudrait-il l'expliquer », sans pourtant rien en faire (p. 534). Concluant que « cette page sinistre de l'histoire de la Révolution parisienne la marque de façon indélébile » (p. 539), il suggère que puisque ces événements sont des « victoires révolutionnaires », celles-ci ne sont pas souhaitables.

L'histoire de la République est relue d'une manière aussi partielle, conspuant la prétendue versatilité des Conventionnels : « Les palinodies de ces députés sont parmi les plus célèbres de l'histoire, puisqu'ils réhabilitent les Girondins après les avoir persécutés, adoptent puis condamnent la politique terroriste, abominent, célèbrent et vomissent à nouveau leur collègue Marat, applaudissent puis abattent Marat, promulguent une consti-

tution qu'ils font approuver par référendum mais n'appliquent jamais, en lui en substituant au contraire une autre [...] ils se rallient sans peine, après avoir habilement utilisé et déjoué les passions populaires, à Napoléon Bonaparte qui partage en bonne partie leurs aspirations et qu'ils servent pour la plupart sans état d'âme » (p. 541-542). Goût de la contradiction ou mauvais esprit, Jacques Solé justifie l'épuration de la Convention par cette affirmation discutable : « Celle-ci ne s'épure des Girondins, à la demande des sans-culottes, qu'en raison de l'intransigeance des premiers » (p. 549). Il ressert les vieilleries rituelles sur le mouvement « fédéraliste », replacé dans le « cadre de la décentralisation instaurée en 1789 » (p. 551), et répète une hostilité que rien n'atteste aux levées d'hommes, au « renfermement des pouvoirs de police » et à l'abolition de la distinction entre citoyens actifs et passifs. Il commet de curieuses erreurs : les 900 victimes marseillaises passent à 300 (p. 556). Rien de tel à propos des Vendéens, « exterminés » à Savenay, occasion d'un raccourci tendancieux : « Ce massacre, dont Michel Biard, historien des représentants en mission, vient de reconnaître qu'il fut soigneusement supervisé par eux, a fait au moins 250 000 victimes » (p. 556). La Terreur qu'il explique par la théorie des circonstances, s'en trouve néanmoins vigoureusement condamnée comme « une expérience utopique dont l'échec se révèle immédiatement » (p. 567) et « qui, sans avoir sauvé la France (puisque celle-ci le fut grâce à un effort de défense nationale largement indépendant d'elle) a terni l'image de la Révolution ». Ce que Jacques Solé reproche à la Révolution, c'est « la fermeture des églises, la peur des arrestations, le règne de la langue de bois révolutionnaire » (p. 569).

Le reste de ce bréviaire conservateur est parsemé d'affirmations polémiques. Si l'on s'en tient à l'exemple italien, la grande nation y envoie « un occupant méprisant et anti-chrétien qui ne peut compter que sur des radicaux étrangers à leur peuple et souvent déçus par leurs "libérateurs" » (p. 77). Au XIX^e siècle, Mazzini y organise des « putschs lamentables » et « le jeune Garibaldi présente l'originalité de préparer l'unité italienne en se battant en Amérique du Sud » (p. 220). Mais « il n'en va pas de même des perspectives de d'Azeglio, aristocrate piémontais qui insiste, en 1846, sur le lien entre réformes intérieures des États et constitution d'une fédération italienne. Rompant avec le goût de Mazzini pour la conspiration et envisageant l'hypothèse d'une "guerre nationale", ces vues impressionnent les esprits à la veille de 1848 » (p. 220). La différence de traitement est évidente entre les réformateurs libéraux, ou mieux conservateurs, et les révolutionnaires progressistes. Mais l'ensemble de cette trop ambitieuse étreinte relève du pot-pourri factuel plus de l'essai sulfureux, et ne saurait tenir lieu de manuel à des étudiants qui se perdraient sous l'avalanche de faits présentés abruptement, en l'absence de problématisation et de conclusion partielles, et de façon biaisée par des postulats idéologiques ruinant l'historicité de la démonstration.

Passons sur une langue sans élégance s'autorisant quelques familiarités – Robespierre, « il n'a pas que des amis » (p. 564) – pour en venir à la conclusion. L'idée que l'on ose qualifier de forte, apparaît enfin : « Le fait national constitue l'origine principale des révolutions de l'Europe contemporaine » (p. 770). Il est fâcheux que cette explication ne marche pas pour la Révolution française et que, pour le XIX^e siècle, elle soit admise depuis longtemps. L'ouverture chronologique applique la typologie de Jacques Solé au XX^e siècle. L'idée que parmi les « révolutions sans révolutionnaires » figurent les régimes fondés par « Charles de Gaulle, de 1944 à 1946, puis de 1958 à 1962 », ou l'Allemagne Fédérale après 1945, mais aussi « entre 1943 et 1946, l'Italie », et la « transition démocratique » opérée par Juan Carlos à la mort de Franco, pourrait encore être admise. Mais la conviction que, à l'instauration en Europe centrale et orientale des régimes communistes qui « ne sont pas dus à un mouvement authentique des populations, mais à la contrainte politique



exercée par Moscou », s'opposent les « "révolutionnaires sans révolution" plus respectables [qui] ont eu à lutter, après 1945, contre la dictature communiste » relève du jugement de valeur et du postulat politique. Quant aux « phénomènes de victoires révolutionnaires » parmi lesquelles figure en bonne place la chute du communisme en Europe centrale et orientale, l'apothéose réside dans l'affirmation suivante : « Il est remarquable qu'entre 1920 et 1940 ces révolutions européennes aient été dues à des forces politiques de droite, comme l'attestent, outre de nombreux coups d'État balkaniques, la prise du pouvoir par Mussolini en 1922, Hitler en 1933, Franco en 1939 et Pétain en 1940 » (p. 772). Découplant l'arrimage sémantique du concept de révolution à celui d'ouverture démocratique et de progrès social, Jacques Solé suggère qu'une bonne révolution est une révolution de droite.

L'« orientation bibliographique », squelettique pour une si vaste entreprise, laisse enfin sceptique sur le choix de ces 49 titres extrêmement divers. Un seul manuel est cité sur les dizaines de livres sortis à l'occasion du programme *Révoltes et Révolutions* aux concours en 2004-2006. Des historiens reconnus – G. Lefebvre, A. Soboul, M. Agulhon, J.-C. Martin, etc., – font pendant à A. Meyer, S. Shama, ou N. Werth, l'un des auteurs du *Livre noir du communisme*. Chaque chapitre comporte une petite note dans laquelle parfois apparaissent discrètement des références telles que P. A. Taguieff, *Les contre-révolutionnaires. Le progressisme entre illusion et imposture*, Denoël, 2007.

Un livre si navrant par ses problématiques, ses méthodes et ses conclusions, ne peut servir le courant contre-révolutionnaire, pourtant bien dans l'air du temps.

Anne DE MATHAN

Guy LEMARCHAND, **L'économie en France de 1770 à 1830, De la crise de l'Ancien Régime à la révolution industrielle**, Paris, A. Colin, coll. U, 2008, 318 p., ISBN 978-2-200-34549-5, 29 €.

Le titre indique clairement le parti choisi par Guy Lemarchand : étudier l'économie française sur le temps long (60 ans), de l'Ancien Régime (20 ans avant 1789) à la fin de la Restauration (30 ans après la fin de la Révolution, 15 ans après celle de l'Empire). La Révolution est en quelque sorte encadrée par les décennies des régimes antérieurs et postérieurs. En cela, l'auteur reste fidèle à ses analyses sur le passage d'une économie d'Ancien Régime à une économie de type moderne, où la Révolution prolongée par l'Empire qui en consolide les aspects essentiels constitue une étape primordiale, celle qui brise la féodalité et les entraves à la circulation, libère les forces productives... et consacre la victoire de la bourgeoisie qui impose un nouveau modèle fondé sur le profit, le productivisme et l'échange. La conclusion réaffirme d'ailleurs d'emblée que cette période « apparaît comme celle de la transition de ce qui reste encore du mode de production féodal au capitalisme », le « encore » nuancé toutefois le propos. Dans l'ouvrage publié dans la collection U, et qui s'adresse à un large public, Guy Lemarchand, qui n'a pas oublié qu'il fut professeur, s'attache à rendre intelligible la situation de l'économie et ses évolutions, voire ses ruptures, tout au long de cette période cruciale de l'histoire de France. Et ce n'est pas une mince gageure que de traiter en moins de 300 pages de l'économie française pendant 60 ans mouvementés.

Le propos est divisé en quatre parties ordonnées tout à la fois selon un plan chronologique et thématique : Les structures et pratiques à la fin de l'Ancien Régime, La crise finale de l'économie d'Ancien Régime, La Révolution et ses effets sur l'économie

française, Le temps de la paix : simple récupération ou reprise d'une croissance ? La première partie – agriculture, commerce, industrie – est naturellement statique puisqu'elle s'attache à la description de l'économie française pendant les dernières décennies de la monarchie. La deuxième met en parallèle la croissance de tous les secteurs de l'économie à cette époque avec les blocages caractéristiques, selon l'auteur, resté fidèle à Labrousse, de « la crise systémique de l'Ancien Régime ». Après avoir évoqué la conjoncture économique de la période révolutionnaire et impériale, la troisième partie présente les nouveaux cadres idéologiques et institutionnels puis les mutations structurelles. Enfin, la quatrième s'interroge sur la situation économique du pays sous la Restauration où croissance et blocages se contrarient. La bibliographie (11 pages) est divisée entre les ouvrages généraux et ceux des différents chapitres, ce qui la rend particulièrement maniable. Par obligation sélective, elle fait référence aux grands anciens (Braudel, Labrousse, Soboul, Bergeron...) tout en faisant état de publications récentes (Lentz, Moriceau, Béaur, Branda...) et l'on peut faire confiance à Guy Lemarchand pour les avoir effectivement lues. Les études régionales évoquées (de la draperie d'Elbeuf au Briançonnais, de Toulouse à la vallée de Montmorency...) donnent chair à une démonstration qui n'en reste pas au stade des généralités. Enfin, l'index ne se contente pas des noms de personnes puisqu'il abonde de mots renvoyant à l'économie (forge, indiennerie, monnaie...). Pourquoi n'y a-t-il pas d'index géographique ? En dehors de la clarté de l'exposé qui aborde tous les aspects de la vie économique, qu'ils soient conjoncturels ou structurels, agricoles ou financiers..., que retenir de ce manuel qui ne se contente pas de reprendre les thématiques anciennes en les actualisant, ce qui serait déjà un point très positif ? Combien d'ouvrages récents permettent de connaître la période sous cet angle économique ? Et puis, cela permet de remettre les choses en place. N'a-t-on pas, depuis pas mal de temps, délaissé les études économiques et sociales pour sacrifier au « politique » et au « culturel », en oubliant peut-être que l'économie est aussi politique et culturelle ? Un récent numéro des *AHRF* (352, avril/juin 2008) posait la question de la visibilité des travaux d'histoire économique tout en attirant l'attention sur les dynamiques de longue durée qui isoleraient la Révolution considérée comme un « accident ». Les auteurs de l'introduction à ce numéro de la revue suggéraient de « repenser les emboîtements des temporalités économiques ». Je ne sais si Guy Lemarchand a répondu à leurs attentes mais revenons en aux principaux apports de son livre dont, en raison de la richesse, on se contentera d'évoquer quelques aspects.

Il reste très classique sur l'économie et la crise d'Ancien Régime, insistant sur la « faible productivité et la forte précarité » de l'agriculture qui reste routinière, vouée à la céréaliculture et à l'autoconsommation, reposant sur un assolement biennal ou triennal à base de jachère... Il accorde peu de place à l'élevage en lequel J.-M. Moriceau ne veut pas voir « une simple annexe de l'agriculture » (*L'élevage sous l'Ancien Régime*, p. 205) et lui qui en est pourtant un spécialiste évoque à peine la seigneurie et son poids, alors qu'il insiste sur l'importance des étangs à la suite de R. Abad. Il aborde encore les systèmes régionaux de culture et d'élevage, les paysages agraires, les techniques... avant de décrire les facteurs favorables au développement : la hausse des prix agricoles, l'essor du commerce ou encore l'agronomie et la physiocratie, l'action (positive) de la monarchie dans la libéralisation de la circulation des produits agricoles et l'encouragement à l'augmentation de la production. Comme on peut le voir, ce sont effectivement tous les aspects (y compris l'influence du climat) qui sont abordés dans ce chapitre synthétique et il en est de même pour les autres sur le commerce et l'industrie. Guy Lemarchand conclut cette première partie : « Néanmoins, bien que bougeant lentement, l'économie d'Ancien Régime dans son ensemble, même dans ses structures, est loin d'être immobile ». Dont acte. Mais



cela n'empêche pas une crise qui n'est pas que conjoncturelle : on est en présence d'une « société féodo-marchande » bloquée, concept incontestablement novateur.

La partie consacrée à la période 1789-1815 débute par une analyse de l'historiographie avant de s'interroger sur la difficulté à mesurer les effets de la Révolution sur les structures sociologiques et idéologiques, « questions abstraites qui recouvrent des réalités sensibles ». Conjoncture, dépréciation de l'assignat, mesures libérales, dirigisme de l'an II, croissance de 1798 à 1810, dépression de 1811 à 1815... sont successivement abordés. Le deuxième chapitre est consacré aux nouveaux cadres idéologiques et institutionnels, du système métrique à la Banque de France, de Polytechnique au Code civil... Il insiste particulièrement sur les problèmes monétaires et financiers (19 pages), sur les recettes et dépenses publiques (17 pages), un domaine souvent sacrifié par les historiens. Si le commerce maritime et colonial s'effondre, l'agriculture connaît la prospérité et l'industrie sa première révolution. En conclusion, la Révolution, au libéralisme tempéré, n'aurait pas détruit les entreprises dynamiques auxquelles elle aurait même ouvert des perspectives favorables, pendant qu'elle contribuait à un nouvel aménagement du territoire. Visions bien optimistes, diront certains qui trouveront des arguments contraires.

Plus attendue, car plus originale, est la dernière partie qui, pour mieux mesurer les effets de la Révolution, choisit de les voir alors qu'ils sont maintenant, à partir de 1815, dissociés de ceux de la guerre. La Restauration est-elle immobile contrairement à la Monarchie de Juillet ? Guy Lemarchand dénonce la vision pessimiste de la France de la première moitié du XIX^e siècle par opposition à l'idéalisation de la voie royale britannique. Elle n'aurait pas connu de véritable *take-off*. Alors que le commerce extérieur croît nettement (il est vrai qu'il était tombé bien bas), que l'agriculture connaît une forte expansion, que le développement industriel s'accélère, que les banques se développent (mais n'investissent pas assez), que les finances publiques sont assainies. Mais, globalement, la croissance de l'économie française reste modeste, d'où l'idée que c'est à cause de la Révolution qui ne peut pourtant être tenue pour responsable de toutes les entraves au progrès que sont un protectionnisme sclérosant, la petite exploitation agricole, l'insuffisance des moyens de transport, le manque de charbon, la baisse des prix (phase B), la stagnation démographique et le poids qui demeure prépondérant de l'agriculture.

La conclusion revient sur la voie française de passage au capitalisme, une voie originale par rapport à la Grande-Bretagne ou à l'Allemagne qui n'ont pas connu « l'irruption du temps court de la Révolution de la Constituante à la Convention thermidorienne et des victoires militaires qui a été décisif pour le renversement des structures politiques et sociales anciennes pour établir les éléments principaux d'un nouvel ordre et le marquer de traits spécifiques durables ».

Bernard BODINIER

Danielle BÉGOT (dir.), **La plantation coloniale esclavagiste, XVII^e-XIX^e siècles**, Paris, Éditions du CTHS, 2008, 346 p. , ISBN 978-2-7355-0656-9, 32 €.

Ce livre est la publication tardive d'une partie des actes du 127^e congrès du CTHS, « Le travail et les hommes » ; consacré à la plantation coloniale esclavagiste du XVII^e au XIX^e siècle, il regroupe douze communications.

Plantation ou « habitation » : dans le contexte antillais, il s'agit d'un type de mise en valeur de terres neuves, d'un système agraire, mais aussi d'un système social. Il a fonctionné pendant deux ou trois siècles sur un mode d'exploitation fondé sur l'esclavage.

Le système est mis en cause, à partir de la fin du XVIII^e siècle, pour des raisons aussi bien morales qu'économiques. L'abolition de l'esclavage à l'ordre du jour peut permettre la modernisation de la plantation coloniale, avec l'adoption de la machine à vapeur, mais aussi de nouvelles formes de travail forcé.

Les abolitionnistes du XVIII^e siècle ont à cœur de démontrer, d'après Bernard Gainot, que le système de la plantation est viable avec une main-d'œuvre libre et salariée. La proclamation de la liberté générale d'août 1793 et ses conséquences immédiates mettent les abolitionnistes au pied du mur. À Paris, des mémoires présentés à la seconde Société des Amis des noirs s'efforcent de promouvoir la mécanisation de l'économie sucrière. Le publiciste Édouard Lefebvre, non membre de la Société, préconise, devant le nouvel état de fait, une réforme agraire égalitaire, accompagnée d'une politique volontariste de métissage... Sur place, à Saint-Domingue, Sonthonax et Polverel semblent en opposition, l'un étant pour le maintien de la plantation, et l'autre envisageant une redistribution des terres ; ou bien s'agit-il, selon les vues de Daniel Lescallier, de la coexistence de deux systèmes agraires ? La Constitution de Saint-Domingue de 1801, inspirée par Toussaint Louverture, instaure des « règlements de culture » qui attachent la main-d'œuvre à l'exploitation. Le clivage entre les « nouveaux libres » et la nouvelle classe dirigeante, qui n'envisage pas l'avenir en dehors du système de la plantation est, dans un premier temps, exploité par le corps expéditionnaire du général Leclerc. Le rétablissement de l'esclavage a pour conséquence la réédition d'un ouvrage publié pour la première fois en 1787 par le marquis Poyen de Sainte-Marie (Danielle Bégot), les *Conseils d'un vieux planteur aux jeunes agriculteurs des colonies*. La question des rapports entre travail servile et progrès se trouve à nouveau posée.

Plusieurs communications traitent de la Guyane, sans doute l'une des colonies où le royaume de France a le plus investi, avec très peu de résultats. En 1728, comme le montre Kristen Sarge, la fièvre du cacao saisit les habitants, avec des résultats décevants tout à la fois par méconnaissance du milieu tropical et par incapacité à assurer un investissement à moyen terme. Les Jésuites (Régis Verwimp) possèdent, avant leur expulsion, le plus grand patrimoine foncier, et donc le plus grand nombre d'esclaves, tant noirs qu'amérindiens, car ils ont l'exclusivité des missions religieuses. Ils oscillent en tant que maîtres entre l'absolutisme et la plus grande ouverture d'esprit, ce qui provoque l'animosité des autres propriétaires. Egle Barone Visigalli fait un compte rendu des fouilles terminées en 2001 qui ont permis d'étudier les aménagements de deux des habitations jésuites. Pascale Cornuel étudie l'atelier colonial de Cayenne, de 1818 à 1848. Né en 1778 de la volonté d'aménager en polders les terres basses du sud-est de la colonie, il regroupe, en 1819, 675 esclaves du gouvernement, presque le double en 1832, malgré l'abolition de la traite... Mais, à partir d'une loi de 1831, ceux qui en avaient été les victimes depuis l'abolition deviennent des engagés, pour sept ans, au terme desquels leur est accordée la liberté. Ils sont confiés au bout de cinq ans aux soins de la Mère Javouhey, dans le nord-ouest de la Guyane. Sous la pression du mouvement abolitionniste français, le département de la Marine décide d'ériger l'atelier colonial, avec les effectifs restants, en modèle de préparation à la liberté, malgré les tensions avec les propriétaires esclavagistes.

Natacha Bonnet étudie les comptes de deux habitations à Saint-Domingue, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, qui mettent en relief l'instabilité des cours du sucre et, partant, l'instabilité des revenus des planteurs. Mais les troubles de Saint-Domingue ont pour conséquence l'essor de l'économie sucrière à Cuba, qui se développe rapidement à la fin du XVIII^e siècle, et connaît un âge d'or jusqu'en 1820, date à laquelle la traite est officiellement abolie, aux termes d'un accord anglo-espagnol de 1817. Archaïsme du recours massif à la main-d'œuvre servile, selon les termes de Dominique Gonçalves, qui



s'intéresse en particulier à la région havanaise, et modernité, avec l'arrivée de la machine à vapeur dans l'agriculture à partir de 1790.

De l'autre côté de l'Atlantique, Santiago du Cap-Vert figure parmi les zones pionnières de l'économie atlantique, d'après Rudolf Widmer. Mais les plantations subissent périodiquement de graves sécheresses qui provoquent famines et pertes d'esclaves. Les petits seigneurs s'appauvrissent au XVIII^e siècle, les grands seigneurs, eux, sortent renforcés des épreuves. Ils maintiennent leur hégémonie sociale après la disparition de l'économie de plantation, au milieu du XIX^e siècle.

Nelly Schmidt aborde les projets de réforme économique et sociale des colonies, qui se succèdent entre 1830 et 1870. Le contexte est celui du long processus de destruction du système esclavagiste, de 1791 à Saint-Domingue, jusqu'en 1886 à Cuba, 1888 au Brésil. Toutes les puissances présentes en Amérique se renseignent sur les réformes introduites chez le voisin, dans un contexte d'industrialisation de la production de sucre. Les projets de réforme du travail colonial sont nombreux avant 1848 : beaucoup s'attachent davantage à la réorganisation de la production qu'au statut de la main-d'œuvre. Des réformateurs sociaux et des républicains, dont Louis Blanc, estiment que la suppression de l'esclavage se ferait de manière progressive et parallèle à l'amélioration des conditions de travail des prolétaires, avec un système de rémunération par association et partage des bénéfices. Schoelcher s'inspire de l'ensemble des projets jusqu'alors élaborés, mais aussi des précédents britanniques en la matière : la suppression de l'esclavage permettrait, outre une œuvre prioritairement humanitaire, une transformation du travail colonial, de son financement et de ses débouchés. Mais dans les années 1860-1870, pleine période du développement usinier en Guadeloupe et en Martinique, les modalités d'emploi et la fixation des statuts des ouvriers des centrales sucrières purent être qualifiées de second esclavage, avec le recours à une nouvelle main-d'œuvre composée d'engagés recrutés en Afrique, en Chine ou surtout en Inde.

Tandis que David Rigoulet-Roze établit une longue chronologie du passage de l'esclavage au salariat dans les Antilles françaises, Émile Eadi étudie la permanence et les mutations de la plantation coloniale en Guadeloupe et à la Martinique, par delà 1848 et jusqu'à aujourd'hui, où le rapport de force économique reste hérité de la période coloniale.

Le mérite de cet ouvrage est de souligner, par la variété des contributions, la permanence du cadre de la plantation coloniale du XVII^e au XIX^e siècle ; elle s'est adaptée, sur la longue période, aux vicissitudes du processus séculaire de l'abolition de l'esclavage.

Jean-Claude HALPERN

Jean-François NIORT (dir.), **Du Code noir au Code civil. Jalons pour l'histoire du droit en Guadeloupe. Perspectives comparées avec la Martinique, la Guyane et la République d'Haïti**, Paris, L'Harmattan, 2007, 315 p., ISBN 978-2-296-04153-0, 27 €.

Le 9 novembre 1805, le Code civil des Français entrainait en vigueur à la Guadeloupe, un an et demi après la métropole. Mais les dispositions particulières de cette époque font que les seuls « Français » concernés par ce texte sont les blancs, la restauration coloniale de 1802-1803 ayant entraîné le rétablissement de l'esclavage et de l'édifice ségrégationniste qui écarte les libres de couleur. Par ailleurs, les dispositions constitutionnelles de l'an VIII placent, contrairement à celles de 1795, les territoires coloniaux en dehors de la loi commune. Au fil des décennies toutefois, l'égalité juridique va étendre son emprise,

d'abord en direction des livres de couleur sous la Monarchie de Juillet, puis des « nouveaux livres » après la deuxième abolition de l'esclavage en 1848. Élargissement qui ne va pas toutefois sans hésitations, contradictions, et retours en arrière. C'est donc ce cheminement heurté et contradictoire qu'entend retracer ce recueil, qui rassemble les contributions de juristes et d'historiens, fruit d'un colloque organisé à Pointe-à-Pitre en décembre 2005. Saluons d'emblée cette heureuse initiative, qui permet de nous familiariser avec des problématiques trop peu abordées lors des nombreuses commémorations de la période impériale.

Les quatre premières communications rappellent, de façon précise, le contexte dans lequel va s'inscrire cette introduction paradoxale d'un droit unitaire dans un espace constitutionnellement placé en dehors du droit commun. Jacques Adélaïde-Merlande (« Les colonies antillo-guyanaïses de la Révolution au Consulat ») retrace les bouleversements de l'espace caraïbe entre le choc de la première abolition, et les objectifs de la restauration coloniale par Bonaparte. Frédéric Régent, spécialiste reconnu de la période révolutionnaire pour la Guadeloupe, présente les contradictions à l'œuvre entre les groupes raciaux et politiques sur l'île (« Classes juridiques, rapports politiques et couleurs en Guadeloupe, de 1789 à 1803 »). Il montre comment vont de pair le rétablissement du préjugé de couleur (17 juillet 1802) et celui de l'esclavage (26 mai 1803). Par suite, il est fait référence à l'édit de mars 1685, communément appelé Code noir, qui est ainsi officiellement remis en vigueur, avec tous ses dispositifs discriminatoires.

Didier Destouches analyse les différents règlements qui fondent la spécificité coloniale, de la monarchie d'Ancien Régime au régime d'exception consulaire, par-delà la parenthèse révolutionnaire (1794 – 1802) qui établissait un régime d'assimilation, et par suite de continuité législative, entre la métropole et ses colonies, brièvement devenues départements d'outre-mer en 1798 (« Institutions et ordre juridique colonial sous le Consulat et l'Empire : entre héritage révolutionnaire et restauration de l'Ancien Régime »). Cette restauration consulaire, Jean-François Niort montre très bien comment elle est le produit d'une triple réaction ; réaction monarchique dans les textes, réaction traditionaliste dans l'inspiration, réaction juridique justifiée par un régime d'exception qui place les territoires coloniaux hors de la loi commune (« Le Code civil ou la réaction à l'œuvre en métropole et aux colonies »). Régime paradoxal donc, puisque le « différentialisme colonial » n'est que le produit d'une réaction qui trouve son foyer dans le pouvoir métropolitain.

Mais ce régime d'exception, quel est-il ? Étant entendu que la majorité des populations des colonies replacée sous l'empire du Code noir, Dominique-Aimé Mignot rappelle quelques vérités de base à propos de ce texte. L'édit de mars 1685 est directement issu du droit romain et, à ce titre, ne reconnaissait que deux catégories juridiques, les libres et les esclaves, sans les connotations raciales qui sont venues se greffer ultérieurement pour dresser l'édifice du préjugé de couleur. Cette analyse magistrale balaie utilement un grand nombre de confusions et de contresens qui brouillent l'interprétation de cet édit (« La matrice romaine de l'édit de mars 1685, dit le Code noir »). Sous la pression des réalités, et des infléchissements métropolitains, la situation n'est pas figée. Gérard Lafleur aborde cette évolution à travers le cas des esclaves à statut spécial, comme les « nègres du roi », les domestiques, les préposés aux services du port et des magasins de la Marine. Viennent s'y ajouter les « nègres de traite », c'est-à-dire les noirs trouvés à bord des bâtiments saisis dans le cadre de la lutte contre la traite illégale. Ils sont affectés à des travaux d'utilité publique, et mis en apprentissage à partir de 1831. Ils sont considérés comme « personnes mineures », et ne relèvent plus du régime général de l'esclavage à partir de 1831, rejoignant ceux de la catégorie précédente, qui furent affranchis par ordonnance du 21 juillet 1846 (« Les esclaves à statut spécial »). Cette évolution du



statut juridique de l'esclave aux Antilles entre 1805 et 1848 est retracée dans la contribution synthétique de Jérémy Richard. Dans un premier temps, les esclaves n'ont pas d'état-civil. Les colons utilisent à leur profit les multiples contradictions du Code noir. Les esclaves sont réifiés ; de biens meubles, ils deviennent biens immobiliers.

Progressivement, les dispositions deviennent plus libérales sous la Monarchie de Juillet ; l'objectif est de faire passer l'esclave de l'état de bien à celui de personne, avant d'en faire un libre. Mais ces dispositions se heurtent aux résistances du parti colon. Toutefois, la jurisprudence de la Cour de cassation allait dans le sens de cette humanisation progressive. L'état-civil est reconnu aux esclaves par le recensement de 1833, l'étape suivante est la réforme Mackau de 1845 qui rend caduc le Code noir.

Hélène Servant, précisément, étudie l'évolution des registres de l'état-civil à la Guadeloupe, théoriquement obligatoires depuis l'ordonnance de 1667. Il faut tout de même attendre l'intendant Peynier en 1764 pour que l'on se préoccupe de l'enregistrement des esclaves. Une étape importante est franchie sous le Directoire avec l'inscription obligatoire des nouveaux libres. Ceux-ci ont désormais une existence juridique officielle, pour quelques années puisque, dès 1803, l'état-civil est réservé aux seuls blancs. En 1830, on inscrit de nouveau les blancs et les libres de couleur sur les mêmes registres puis, à partir de 1833, on tient un registre pour les esclaves.

L'identité de la personne de l'esclave va donc se définir de façon complexe autour de textes juridiques, de l'enregistrement administratif, mais aussi de pratiques sociales héritées de l'ère esclavagiste. Trois communications illustrent la formation de cette identité complexe. Gaëlle Comper traite du « modèle juridique officiel de la famille et des pratiques familiales à la Guadeloupe ». Les pratiques sociales dissocient mariage servile et sexualité, ce qui entraîne une pluralité de formes d'unions conjugales. L'expérience associe, bien plus qu'elle n'oppose libertinage, concubinage, et mariage. Pour la transmission, la matrifocalité est ainsi un fait social majeur dans les sociétés serviles ; le lien à la mère est ce qui structure l'identité familiale.

L'émancipation de 1848 entraîne la diffusion d'un modèle normatif ; le mariage confère une dignité sociale, tandis que le travail confère une dignité économique. Le mariage des nouveaux libres établit une filiation patrilinéaire, ce que l'auteur démontre à travers une très fine analyse anthroponymique. L'émancipation va ainsi se traduire par une inflation de mariages, mais cette normalité est en contradiction avec les pratiques. L'épouse a dans le mariage normé un statut secondaire, là où elle connaissait un statut plus égalitaire dans le concubinage. Le mariage reste un idéal social difficile à atteindre, tant parce qu'il va à l'encontre de pratiques ancestrales, que parce qu'il suppose au préalable une certaine assise pécuniaire.

Dans le même sens, Valérie Gobert expose le rapport entre « droit de la famille et matrifocalité ». Elle s'interroge sur les réajustements qu'entraîne l'imposition d'une normalité familiale fondée sur l'union légitime à des comportements usuels dérivés d'une famille patrilinéaire, mais où le père peut se partager entre plusieurs foyers ; et des foyers monoparentaux centrés sur la présence exclusive de la mère.

Pour la Martinique, Gérard-Gabriel Marion s'intéresse aux aménagements du Code civil aux réalités locales (« Le Code civil en Martinique. De l'influence du climat »). Il rappelle qu'il y eut d'importantes tentatives de codification coloniale antérieures au Code civil ; celles d'Émilien Petit, de Dessalles, et bien entendu de Moreau de Saint-Méry, la plus importante de toutes. Le Code civil est solennellement promulgué à la Martinique le 9 novembre 1805 sur un territoire qui, rappelons-le, n'a pas connu l'abolition révolutionnaire. C'est donc dans la continuité avec la situation d'Ancien Régime, où prévalait une dialectique entre l'esprit centralisateur des bureaux de Versailles et les velléités autonomistes des colons, que

l'on va chercher des aménagements avec les réalités locales. La plus importante de ces réalités est la masse des esclaves, à laquelle les dispositions du Code civil ne sont pas applicables.

Le tour d'horizon continue par la Guyane, à laquelle deux communications sont consacrées. Céline Ronsseray présente l'état des lieux au moment de l'introduction du Code civil par Victor Hugues, l'ancien homme fort de la Guadeloupe (« Entre Ancien Régime et Révolution. La Guyane française au moment de l'introduction du Code civil »). La situation est rigoureusement identique à celle que l'on trouve aux Antilles ; l'égalité juridique est strictement limitée au monde blanc, et ne concerne donc ni les esclaves, ni les libres de couleur. Sans doute aurait-il fallu mettre un peu plus en valeur la parenthèse abolitionniste, qui fut bien étudiée par Yves Benot, et ne pas se limiter aux habituelles diatribes contre les « excès révolutionnaires », car le régime institutionnel de cette période est tout à fait à l'opposé de ce qui se produit sous le Consulat et l'Empire.

Valérie Doumeng traite de l'état-civil des populations marginales de la Guyane française. Elle souligne à ce propos, et jusque dans le présent, l'inadéquation entre les règles de l'état-civil normalisé et les règles coutumières de certaines populations ; les amérindiens, les noirs marrons, les Hmongs.

Gélin Collot (« Le Code civil haïtien et son histoire ») analyse le Code civil de la République indépendante d'Haïti, promulgué en 1825, calqué sur le modèle français, et donc soumis aux mêmes contradictions avec les usages de la société locale que celles qui ont été précédemment relevées. L'auteur dresse les antécédents des règles de droit dans la colonie de Saint-Domingue, avec quelques remarques un peu surprenantes ; ainsi la reprise du cliché selon lequel la substitution des esclaves amérindiens par les esclaves africains fut faite « sur recommandation de Las Casas » ; ou bien que le Code noir « n'a été affaibli que par la Constitution de 1801 dont Toussaint-Louverture avait doté la colonie », alors que le Code noir avait été éradiqué dès 1792 par les lois révolutionnaires.

Dans le même esprit, la contribution de Jean-Pierre Sainton (« Travail, statut civil et statut politique ; notes pour une problématique de la citoyenneté des nouveaux libres et des descendants d'immigrés indiens, 1848 – 1910 »), fort intéressante par ailleurs, comporte certaines approximations ; le texte affirme que c'est seulement 1848, « dans les débats de la commission d'abolition, qu'il faut faire remonter l'expression complètement formulée de la pensée d'une égale citoyenneté ». Certes, une note rectifie (« on peut certes objecter que la Révolution française avait déjà proposé et réalisé l'égalité civique et politique [...] ») mais c'est pour la minimiser aussitôt, la ramenant à ses « effets conjoncturels ». Or, comment comprendre les débats de 1848, sans invoquer l'expérience fondatrice de l'abolition révolutionnaire ? Les problèmes analysés avec justesse dans la contribution, à savoir la difficulté du passage d'une définition fondée avant tout sur le travail à une citoyenneté pleine et entière, mais aussi l'invocation d'une spécificité locale pour dénier une pleine égalité civile, sont justement au cœur d'une récente publication du CTHS sur *La plantation esclavagiste*, qui accorde une large place à toutes ces questions, déjà largement débattues au moment de la première abolition. L'auteur analyse par ailleurs de façon tout à fait pertinente le statut des engagés indiens et africains entre 1855 et 1890, réduits à une condition juridique et sociale inférieure, ainsi que leur très lente accession à une citoyenneté pleine et entière.

C'est de celle-ci dont il est question dans l'article de Cheddi Sidambaran (« L'acquisition de la nationalité française par les immigrants et fils d'immigrants indiens, 1904 – 1923 »). D'autres contributions présentent quelques cas spécifiques posés par l'application des règles de droit civil (« La curatelle coloniale », par André Cappaen ; « Le bail à colonat », par Hubert Jabot). Nous incitons le lecteur à les découvrir, au fil de ce passionnant volume.



The Armorial of Haïti. Symbols of Nobility in the Reign of Henry Christophe.
Londres, The college of Arms, 2007, 216 p. , ISBN 978-0-9506980-2-1, 45 £.

Cet ouvrage est l'édition intégrale de l'*Armorial général du royaume d'Haïti*, manuscrit du début du XIX^e siècle (aucune datation plus précise n'ayant pu être établie), comptant 91 illustrations couleurs pleine page – ce sont les blasons des nobles créés par décret le 5 avril 1811 par le fameux roi Christophe (Henry Christophe, 1767-1820). L'auteur de cet armorial est sans doute James Pulman (1783-1859) comme le démontre Clive Cheesman dans sa contribution. Mais le mystère reste entier à la fois sur Pulman et sur la destinée du livre, à présent conservé à Londres (avait-il été emporté par la reine Marie-Louise, veuve de Christophe, dans son exil ?). Pour cette noblesse héréditaire qui devait compter pas moins de 4 princes, 7 ducs, 22 comtes, 36 barons, 14 chevaliers, le roi avait prévu une étiquette et un protocole stricts. Le 20 avril suivant, le roi crée l'ordre royal et militaire de la saint Henri...

Après avoir traversé des périodes sombres caractérisées par des révoltes et des troubles civils intérieurs, l'ancienne colonie de Saint-Domingue, devenue république d'Haïti avec Toussaint-Louverture, subit encore la guerre et des interventions militaires extérieures, le gouvernement tyrannique de Dessalines, entre 1804 et 1806, avant de tomber dans les mains du roi Christophe. On trouvera en frontispice du présent ouvrage un tableau en pied de Christophe, qui offre quelques ressemblances, dans la gestuelle comme dans la mise en scène, avec le célèbre Louis XIV d'Hyacinthe Rigaud. Avec cette huile sur toile conservée au Musée du Panthéon national Haïtien, due au peintre britannique Richard Evans, arrivé à Haïti vers 1815, Henry Christophe est parfaitement entré dans la peau du personnage qu'il s'est composé lui-même, avec les *regalia* traditionnels de la vieille Europe (couronne sur un coussin, canne à la main, crachat sur la poitrine, tentures et décor à l'antique avec de colonnes doriques). On peut noter (sombre présage ?) que le fond du tableau, juste derrière le roi, est rempli de nuages noirs... L'image anticipe souvent le réel, comme si elle était sa messagère subliminale. La complexité du personnage qui, en s'entourant d'une cour grandiose, voulait montrer que « la forme [...] c'est ça, la civilisation », comme l'exprime Aimé Césaire dans *La tragédie du roi Christophe*, pièce de théâtre écrite en 1963, réside déjà dans le tableau de Richard Evans.

Après une introduction savante, en anglais, de Marie-Lucie Vendryes qui fait le point sur l'histoire de Saint-Domingue, devenue Haïti, Clive Cheesman présente la cour et les règles de l'héraldique du roi Christophe. L'essentiel du livre (p. 16 à 199) est une édition érudite des 21 blasons façonnés alors, suivie de la publication des différents édits et ordonnances pris par Christophe pour organiser sa cour dans la plus parfaite tradition de la vieille Europe (p. 200-211). Suivent une bibliographie et un index tout à fait importants. La qualité des reproductions des blasons, qui sont accompagnés d'une transcription en français de leurs devises et d'une explication précise – en anglais – des règles de l'héraldique, font de ce très beau livre un régal pour les yeux et une ressource scientifique de première importance. *Last, but not least*, le bestiaire de ces blasons tropicaux fait la part belle aux animaux de nos contrées européennes tout comme aux allégories traditionnelles : l'identité caribéenne n'avait pas encore émergé...

Jacques-Olivier BOUDON, **Le roi Jérôme, frère prodigue de Napoléon, (1784-1860)**, Paris, Fayard, 2008, 747 pages, ISBN 978-2-213-61223-2, 29 €.

Le genre biographique, longtemps dédaigné des historiens, a souvent donné lieu à des recueils d'anecdotes. Il a retrouvé ses « titres de noblesse » sous la plume de chercheurs qui allient les analyses historiographiques les plus pointues avec les démarches d'autres sciences humaines, sociologie, voire anthropologie et psychanalyse. En tout cas les auteurs de biographies sont désormais très soucieux de replacer le personnage dont ils font le centre de leur étude dans son époque et dans son milieu social, intellectuel, politique, culturel, dont ils font en même temps l'histoire.

C'est ce souci de contextualiser qui a animé Jacques-Olivier Boudon, spécialiste de la période impériale, tout au long de la biographie de facture classique du plus jeune frère de Napoléon, un homme qui, comme l'historien s'emploie à le démontrer, vaut mieux que sa réputation de prince ami des plaisirs, dépensier et léger. Même si l'auteur n'a en aucune façon voulu se livrer à une réhabilitation encore moins faire œuvre hagiographique, c'est une personnalité attachante dont il dresse le portrait au fil des pages tout en n'en celant aucune des faiblesses, celui d'un rebelle qui rechigne à la fêrule de son frère aîné, mais un « rebelle, attaché à Napoléon auquel il voue un véritable culte, comme à un second père » (p. 8) et dont finalement les vellétés de révolte tournent sans cesse court. Mais Jérôme Bonaparte est un homme intéressant aussi parce qu'au cours d'une vie assez longue, il traverse des époques et est témoin – et plus rarement acteur – des événements qui bouleversent la France et l'Europe, de l'épopée napoléonienne à l'avènement du Second Empire en passant par le mouvement des nationalités auquel il est indirectement confronté. Aucune biographie de Jérôme n'avait plus été réalisée depuis les années 1890. Or, ses papiers personnels sont entrés aux Archives nationales en 1979 et Jacques-Olivier Boudon a voulu combler cette lacune au moment du bicentenaire de la création du royaume de Westphalie, pièce-maîtresse du système napoléonien, et dont Jérôme fut le souverain. Très classiquement, ce dense ouvrage de plus de 700 pages est divisé en trois parties. La première partie, intitulée « Le dernier frère de Napoléon » est consacrée aux apprentissages de Jérôme. Jacques-Olivier Boudon, s'appuyant sur une bibliographie exhaustive et très précise, fait à propos de chaque point évoqué un bilan des recherches actuelles, notamment pour la marine française au temps du Consulat. En effet, le premier Consul, voulant discipliner son jeune frère dont l'éducation première a été quelque peu chaotique et avec lequel il entretient des rapports paternels plus que fraternels, le fait entrer dans la marine alors qu'il est âgé de seize ans. C'est un moyen de le former au poste élevé que son frère lui destine, peut-être celui de ministre de la Marine et des Colonies. Mais, fidèle à son tempérament, le jeune homme qui ne s'est pourtant montré ni sot ni lâche au cours de ses premières missions abandonne son navire pour se rendre aux États-Unis – c'est ainsi l'occasion pour l'historien de brosser un tableau du jeune État – et y contracter en 1803 un mariage d'amour contre la volonté de la famille Bonaparte. Toutefois, ces vellétés d'indépendance demeurent à l'état... de vellétés. Il revient vite dans le giron familial et son mariage est annulé en 1806, malgré la naissance d'un fils. Il devient prince impérial le 24 septembre 1806, à temps pour que Jérôme, dont son frère a compris qu'il n'était pas fait pour la mer mais que l'épreuve imposée lui a été salutaire (p. 122), fasse la campagne de Silésie à l'automne 1806. C'est un moyen de l'associer aux desseins allemands de Napoléon puisqu'il est prévu qu'il épouse une princesse wurtembourgeoise. Jérôme, nommé général de division au début de 1807, fait ce qu'il peut malgré les ordres ambigus de l'empereur (p. 151). Une fois encore, il occupe sa fonction sans invention mais avec plus de sérieux qu'on en attendrait de lui. Son mariage avec Catherine de



Wurtemberg a lieu en août 1807. S'il se montre un mari volage, il n'en éprouve pas moins une sincère affection pour une femme pleine de qualités qui lui vaudront de « s'inscrire de ses propres mains dans l'histoire », selon une formule de Napoléon lui-même à Sainte-Hélène.

La seconde partie, « le roi de Westphalie », compte parmi les pages les plus riches de l'ouvrage. En effet, à travers la vie et l'action de Jérôme, nouveau souverain d'un royaume taillé de toutes pièces dans les récentes conquêtes impériales pour le système napoléonien, l'historien étudie l'extension des principes de la Révolution française revisités par Napoléon Bonaparte, « le Robespierre à cheval », dans ce royaume conçu par l'empereur comme devant être un royaume modèle d'abord pour la Confédération du Rhin, voire un État pionnier. On voit l'empreinte napoléonienne en matière de rationalisation administrative et la création d'institutions nouvelles formées selon la constitution de la Westphalie. La réussite est incontestable, par exemple en matière d'abolition de la féodalité, mais limitée. Car, en même temps, par une contradiction dont Jacques-Olivier Boudon explore toutes les facettes et qui embarrasse jusqu'à Jérôme lui-même, c'est aussi un royaume satellite et vassal de la France dont Napoléon attend qu'il alimente les caisses et les armées du Grand empire. Il n'est jamais prêt de l'oublier et ce sera le point de départ de la légende noire de Jérôme en Allemagne, considéré comme le docile exécutant de son aîné. En fait, sa marge de manœuvre est étroite et, de toute façon, malgré un intérêt certain pour le gouvernement d'un royaume à la tête duquel il demeure six ans, il semble personnellement partagé entre les attentes de son frère qui voudrait le voir en souverain modèle d'un État modèle et le peu de confiance que lui octroie ce même frère. Ainsi n'est-il pas consulté quand le territoire de la Westphalie est sensiblement remanié en 1810. Il est vrai que Jérôme, sans être dépourvu de qualité ni de capacité, n'est pas sans faille, ne serait-ce qu'en raison de son goût du luxe, du faste et des dépenses qu'ils entraînent. Lors de la campagne de Russie il est mis à la tête de l'aile droite de l'armée mais, coïncé une fois de plus entre les attentes de Napoléon qui souhaite le voir prendre des initiatives et en même temps les lui reproche, il quitte son armée sur un coup de tête dont il est coutumier. Le sort de son royaume est scellé quand les Alliés occupent la Westphalie en octobre 1813.

Dès lors Jérôme entame de 1814 à 1847 une longue vie de proscrit qui est l'objet de la troisième partie, « Un roi sans couronne ». L'auteur remarque qu'il est demeuré plus longtemps en exil que Louis XVIII et Charles X. Son séjour à Trieste en terre autrichienne, puis près de Vienne, enfin à Rome et à Florence, interrompu par les Cent – Jours pendant lesquels il combat courageusement à Waterloo est l'occasion pour l'historien de décrire l'émergence du mouvement national italien et de faire un tableau de la diaspora des Bonaparte postérieurement à l'épopée et du rôle croissant de la seconde génération à laquelle appartiennent les enfants de Jérôme nés en exil, Mathilde et Napoléon, le futur Plon-Plon, en lien avec leur cousin Louis Napoléon. Au cours de son exil et de ses voyages en Europe, Jérôme entame quant à lui une réflexion politique par laquelle il confirme son attachement à la monarchie constitutionnelle et désapprouve les coups de force, eussent-ils pour but de rétablir sa dynastie. Il revient en France à la veille de la Révolution de 1848 et soutient son neveu dans sa campagne présidentielle dont le succès lui vaut d'être nommé gouverneur des Invalides puis maréchal de France en 1850. Après le coup d'État au cours duquel il accorde à son neveu un soutien distancié, il est président du Sénat en janvier 1852, il démissionne au mois de novembre suivant, non parce qu'il n'accepte pas que son rôle soit seulement honorifique, mais parce que lui et son fils sont nommément écartés de la succession. Dès lors, il n'est plus associé au pouvoir mais tente d'influencer le cours des choses sans grand succès. « Monument » du régime, il contribue

par son témoignage à forger la légende napoléonienne en même temps que, mémoire vivante du premier Empire, il incarne par son retour à une vie fastueuse l'image de la fête impériale qu'on accole au second. Jérôme meurt le 24 juin 1860 et un ultime chapitre est consacré au traitement mémoriel contrasté qu'il subit. L'ironie de l'histoire veut qu'après la mort du prince impérial, les héritiers de la quatrième dynastie soient ses descendants, issus du mariage de Plon-Plon avec Clotilde de Savoie, qui scella l'alliance franco-piémontaise.

À la fin de ce dense ouvrage, on aurait aimé une iconographie plus abondante, par exemple la reproduction des portraits de Gros et de Gérard auxquels l'auteur fait allusion dans sa seconde partie.

Annie CRÉPIN

Alla NAMAZOVA (dir.), **Россия и Франция: исторический опыт XVIII-XIX веков. Материалы международной конференции, посвященной 100-летию со дня рождения А.З. Манфреда, 27-29 сентября 2006 года [Russie-France : Expérience historique des XVIII^e-XIX^e siècle. Actes de la conférence internationale consacrée au centenaire de A.Z. Manfred, 27-29 septembre 2006]**, Moscou, Institut d'histoire universelle, 2008, 306 p.

Les historiens russes ne manquent pas de rendre hommage – et c'est indubitablement leur mérite – à la mémoire de leurs prédécesseurs soviétiques, et particulièrement à d'éminents spécialistes de la Révolution française comme Albert Manfred, Victor Daline et Anatoli Ado ; qu'on pense aux *Études historiques sur la Révolution française. Hommages à Victor Daline* (à l'occasion du 95^e anniversaire de sa naissance) (en russe), sous la direction de A. Tchoudinov, Moscou, 1998 ; à l'*Annuaire d'études françaises – 2002 : Les historiens de la France*, à l'occasion du centenaire de V. M. Daline (1902-1985) (en russe), sous la direction de A. Tchoudinov, Moscou, 2002 ; ou encore : *À la mémoire du professeur A. V. Ado. Études contemporaines sur la Révolution française de la fin du XVIII^e siècle* (en russe), sous la direction de V. Smirnov et D. Bovykine, Moscou, 2003, et à l'*Annuaire d'études françaises – 2006 : Napoléon et son époque. À l'occasion du centenaire de A.Z. Manfred (1906-1976)* (en russe), sous la direction de A. Tchoudinov, Moscou, 2006. Voici donc un nouveau recueil du même genre, consacré à Albert Manfred, l'un des plus remarquables historiens soviétiques, dont le nom est universellement connu parmi les spécialistes de l'histoire de France. Ce recueil, dont les textes sont réunis par Alla Namazova, son élève, comprend les communications présentées à la conférence internationale organisée en 2006 à Moscou à l'occasion du centenaire de la naissance de Manfred.

La première partie du recueil contient des articles sur l'œuvre de Manfred. A. Namazova, Y. Roubinski, V. Smirnov, C. Mazauric étudient son activité dans les sphères scientifique, pédagogique et publique. Ils brossent le portrait d'un grand savant, ayant énormément contribué aux études de l'histoire des relations franco-russes au XIX^e siècle et aux époques révolutionnaire et impériale.

Y. Roubinski met en évidence les divergences entre la conception de Manfred et celle de son maître Eugène Tarlé dans l'interprétation des problèmes du jacobinisme et de la portée historique de l'action de Napoléon (à la différence du libéral Tarlé, Manfred avait soutenu, à la suite d'Albert Mathiez, la tendance apologetique de la dictature Jacobine ; il avait également souligné, outre les aspects négatifs de la politique de Napoléon, les consé-



quences positives de ses actions pour la France et l'Europe). De manière originale, l'auteur explique la position de Manfred à l'égard de la dictature des Jacobins, non par son conformisme supposé, mais par ce radicalisme romantique (p. 18-20) propre à toute sa génération, comme on peut en juger sur l'exemple de Victor Daline, son meilleur ami et mon maître. Roubinski note à juste titre que les mérites de Manfred n'ont pas été appréciés à leur juste valeur par l'Académie soviétique, dont les membres ont toujours rejeté sa candidature.

V. Smirnov revient sur les mérites de Manfred dans le développement des relations amicales entre les historiens de la France et de l'URSS. Quant à son œuvre, l'auteur valorise surtout son livre de vulgarisation sur la Révolution française (Moscou, 1956), traduit en de nombreuses langues et de grande portée à son époque, sans négliger sa contribution aux études des relations internationales. Smirnov considère d'ailleurs que les études de Manfred sur les relations franco-russes et franco-soviétiques conservent toujours leur portée scientifique. Mais, discutant son approche de l'époque révolutionnaire à la lumière des acquis de la recherche (il s'agit notamment de ceux des représentants du courant critique), il laisse aux générations à venir le soin de porter un jugement définitif sur la pertinence de la réfutation de sa conception marxiste.

C. Mazauric évoque ses premières rencontres avec Manfred en 1966, en qualifiant ce moment de « très précieux » dans son existence. Il rappelle ses souvenirs de la conférence de Manfred sur « La nature du pouvoir jacobin » à la Sorbonne (1966), ainsi que des débats qui ont suivi chez les annalistes et les chercheurs français marxistes. Il rappelle l'attitude négative de F. Furet et E. Leroy-Ladurie et leur désaccord avec son approche marxiste, à leur avis « unitaire » et « dogmatique », alors que lui-même l'a approuvée dans son ensemble, en la traitant de « dialectique » (p. 38). Il compte parmi les mérites indiscutables de Manfred son insistance à discuter de « l'unité du processus révolutionnaire », regrettant que son œuvre soit aujourd'hui « un peu oubliée » (p. 43). V. Smirnov y fait également allusion dans sa contribution à l'étude des relations diplomatiques franco-russes (p. 31). Précisons aussi que C. Mazauric évoque ses rencontres et relations avec plusieurs historiens soviétiques (V. Daline, A. Ado, V. Smirnov et d'autres) entre 1960 et 1992.

La partie se poursuit par l'étude de Francine-Dominique Liechtenhan qui, à partir de l'examen des notes laissées par Manfred en marge de *La Russie en 1839*, discute de sa position sur le livre de A. de Custine. Un appendice (p. 277-306) publie quelques-uns des vers inédits qui permettent de revenir sur les débuts de la carrière d'A. Manfred comme écrivain et poète.

Les articles insérés dans les deux autres parties correspondent aux intérêts scientifiques de Manfred : la Révolution française, l'époque napoléonienne et les relations franco-russes. L'article de M. Vovelle est le seul qui soit directement en relation avec la Révolution. Il pose un problème assez actuel : est-ce que la Révolution est terminée ? En discutant cette question, ayant suscité tant de controverses, à travers le prisme de l'héritage et de la mémoire, il met surtout en évidence le sort de deux symboles de la Révolution : la Marseillaise et Marianne. M. Vovelle conclut en se demandant si la mémoire de la révolution est devenue une mémoire morte (p. 71).

A. Namazova, de son côté, discute l'influence de la Révolution sur la société belge. Elle analyse minutieusement la politique extérieure de la France révolutionnaire envers la Belgique jusqu'à son annexion en 1795. Elle souligne ensuite les conséquences des vingt années de la période française dans les domaines législatif, administratif et juridique, soulignant que les mesures adoptées ont beaucoup contribué au développement du commerce et de l'industrie des provinces belges et à l'essor de la bourgeoisie et de la classe ouvrière.

S. Pojarskaya aborde cette même question pour l'Espagne. Ici, l'influence des idées de la Révolution sur les réalités espagnoles n'a pas été univoque. D'abord, ces idées

ne se sont fait sentir qu'après 1808. L'auteur en profite pour débattre de la difficile question de l'influence étrangère sur l'élaboration de la Constitution de 1812 ; d'après elle, la Révolution française aurait laissé une empreinte ineffaçable sur l'Espagne, même si les voies de la transformation de l'Ancien Régime en société moderne portaient toutefois, à la différence de l'expérience belge, des traits nationaux. C'est encore à l'Espagne qu'est consacrée la communication de A. Soghomonyan, qui étudie la manière dont Napoléon explique l'invasion de la péninsule lors de son exil à Sainte-Hélène. En se référant souvent aux conclusions de A. Manfred, il réfute les arguments de l'empereur et soutient que sa politique était exclusivement agressive. L'article que N. Promislov consacre à l'image de la Russie dans *Le Moniteur universel* à la veille et pendant la guerre de 1812 relève d'une problématique proche ; l'auteur, en effet, met au jour la présentation d'une menace russe, qui justifie une intervention extérieure. A. Mitrofanov, de son côté, tente de comprendre la vision des publicistes français sur la Russie et les relations franco-russes à l'époque du Consulat. Selon lui, en dépit d'une propagande favorable à la Russie, les auteurs français n'étaient pas complètement délivrés des anciens stéréotypes sur la « menace russe » ou la « barbarie des Russes », craignant toujours la puissance de la nouvelle alliée. Ce même sujet, mais avec des positions diamétralement opposées, a attiré l'attention de W. Berelowitch, dans son article « Comment les Russes voyaient-ils l'Europe au XVIII^e siècle ? ». L'auteur rappelle que ce fut Pierre le Grand qui a incité les Russes à s'intéresser à la vie des Européens. Ne niant pas le fait des premières relations de l'élite russe avec l'Europe, l'auteur se tient à l'avis que leur insertion était toutefois limitée, car la Russie « continuait de faire face » à l'Europe, n'ayant pas le désir de s'assimiler à la vie européenne.

Deux articles concernent l'histoire de la Suède à l'époque napoléonienne. L'approche de V. Roginski est originale. Dans un article sur les relations compliquées de Bernadotte et de Napoléon, il réfute deux constatations erronées figurant dans les études de ses collègues soviétiques et russes, à savoir que Bernadotte n'avait jamais été nommé par Napoléon prince héritier du trône de la Suède, mais au contraire, qu'il avait été élu par le riksdag suédois le 21 août 1810. Roginski s'élève également contre les partisans de la soi-disant défection de l'ancien maréchal impérial en 1812-1813, démontrant à partir des « lettres patentes » signées par Napoléon en 1810 que le prince héritier ne s'était pas engagé à s'abstenir d'actions militaires contre la France. De son côté, F. Efrémov étudie l'un des épisodes de la guerre russo-suédoise de 1808-1809, celui du blocus d'un port balte, et conclut que les opérations maritimes n'ont point eu d'influence primordiale sur le résultat de ce conflit.

Les différents aspects des relations franco-russes sont au cœur des préoccupations de H. Kisséliova et L. Piménova. La première étudie, à travers l'influence de Madame de Staël sur le décembriste Nikolai Tourgueniev, l'empreinte des idées libérales sur la formation du programme politique des décembristes pendant le premier quart du XIX^e siècle ; quant à la seconde, elle analyse l'attitude du comte de Langéron, général gouverneur de la Novorussie en 1815-1822, face à la Révolution française et aux réalités russes. À la fois partisan de la Constitution et d'un pouvoir royal fort, il condamnait le despotisme et accordait une place primordiale à la noblesse. Le volume contient encore un article sur P. Stroganov, rédigé par M. Daline et V. Frolov, dans lequel les auteurs décrivent en détail le chemin parcouru par cet homme d'État russe avant 1807, quand il est devenu l'un des commandants de l'armée.

La publication de ce recueil est la meilleure preuve de l'estime profonde des historiens russes à la mémoire d'Albert Manfred dont la vie est un excellent exemple de dévouement à la science historique.

